

# Définition de la frontière

## ***I. Historique de la notion de frontière***

Souvent cité par les médias, parfois attaché dans de nouvelles expressions « la frontière de l'inconnu », « les frontières du réel », le terme de frontière se fait parfois aussi flou que le concept auquel il se rattache. Afin de poser les bases d'une définition claire qui orientera la suite de ce travail, nous aborderons donc l'origine et les évolutions de ce terme, à la fois par une approche étymologique, mais aussi par une approche chronologique.

### ***A. Un vocabulaire complexe traduisant la multiplicité des rôles de la frontière***

Les mots qui désignent la frontière ne sont pas les mêmes dans toutes les langues, mais on remarque toutefois une tendance à la multiplication des termes pour une même notion. Les traducteurs hindous, ou chinois, par exemple, donnent plusieurs réponses quand on cherche un équivalent au mot frontière. On peut donc imaginer que cela donne une idée de la complexité du concept auquel il se rattache. Mais nous limiterons notre approche linguistique du terme à la langue française et à la langue anglaise. Concernant le vocabulaire français, Eve-Marie Halba, dans *Tropisme des frontières* (2004) rappelle que la racine du mot ne provient pas des termes multiples latins (limes et finis) et grecs (horos, péras, terma) qui désignaient la frontière. Ces termes, qui ont en revanche donné lieu à la naissance des mots limites et confins, illustraient une délimitation construite par l'Homme qui matérialisait une propriété, comme un champ, ou un territoire, mais qui pouvait être plus ou moins floue selon la possibilité de la franchir ou la nécessité d'y assurer un contrôle militaire. Cette vision de la frontière a été réutilisée pour les frontières étatiques, aux limites fixes et linéaires.

Le terme « frontière », apparu au XIII<sup>e</sup> siècle provient du terme « front », issu de la racine latine « frons » qui signifie le devant des choses, et plus particulièrement le front d'une armée (Halba, 2004). Au moyen âge, le terme frontière était ainsi utilisé pour décrire le parvis d'une église, une façade, mais aussi le front d'une armée. Ce dernier sens, doté d'une connotation militaire qui renvoie à la notion de conflit ou de défense contre des attaques extérieures, est le seul sens originel qui a persisté jusqu'à aujourd'hui. L'utilisation du terme frontière pour désigner la limite entre deux états date en revanche du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le terme moyenâgeux se rapproche davantage du terme anglo-saxon « *frontier* » qu'on peut aujourd'hui traduire par frange pionnière (Guichonnet, Raffestin, 1974). Emprunté à la langue française, il est apparu au XIV<sup>e</sup> siècle, et désigne une zone créée par l'expansion d'une entité en dehors de son territoire d'origine. Il a été utilisé notamment lors de la conquête de l'Ouest américain. Parallèlement à ce terme, le vocabulaire anglo-saxon possède aussi les mots « *border* » et « *boundary* ». Si le premier renvoie à l'idée de limite d'un territoire, le second, apparu au XVII<sup>e</sup> siècle fait davantage appel à l'altérité, et fait référence à des situations de conflits, ou autres interactions entre territoires. Portant principalement sur les limites étatiques, il traduit une délimitation précise et maintenue par une centralité (Ibid.).

## B. Une vision différente des objets « frontières » en fonction des époques.

Si les notions de frontière et de limite ne sont apparues qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, leur pratique est née avec le désir de créer un territoire et de s'y identifier. Ce sont simplement leur nom et le rôle qu'on leur attribuait qui a changé au cours des siècles. La première notion qu'on peut leur associer est celle de ressources, d'espace vital, qu'il est possible d'assimiler au territoire animal (Wackermann, 2003). Celle-ci fait référence à l'existence de barrières<sup>1</sup> pour protéger ces ressources, mais aussi à l'agrandissement de l'espace vital, pour accéder à davantage de ressources. On retrouve alors la notion de frange pionnière.

Cette dualité entre une volonté de sauvegarde, et une volonté d'expansion existait déjà dans la notion romaine de « limes » (cf partie A) qui était l'expression d'une séparation entre civilisations. On ne lui prêtait pas un caractère linéaire, mais elle se caractérisait sous forme de zone dotée d'une occupation armée, ou visant à accueillir des colons romains : elle servait ainsi de vitrine pour montrer la puissance militaire et culturelle de l'empire aux barbares, mais aussi de base pour les conquêtes à venir (Guichonnet et Raffestin, 1974).

La notion de frontière linéaire est cependant apparue plus tard, avec l'apparition de l'Etat moderne à la fin du moyen-âge. La frontière, qui traduisait jusque-là une dimension tactique, prend alors une assise juridique, retracée et arbitrée par la matérialisation cartographique de ces frontières linéaires qu'a permis l'évolution des techniques (astronomie et mathématiques) durant la Renaissance. Dans la définition de Marsile de Padoue<sup>2</sup>, elle devient une limite d'un pouvoir claire et fixe et reconnue par tous. Avec cette modification de la notion de frontière apparaît aussi le terme « confins », qui se traduit comme les extrémités et la transition d'un Etat vers un autre.

Mais la dimension contractuelle de la notion de frontière n'émerge que plus tard, avec l'adoption du modèle Westphalien au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce modèle découle de la naissance de l'Etat Nation, et traduit la limite de la souveraineté (le concept de souveraineté des pays est né au XVI<sup>e</sup> siècle) et de la compétence territoriale d'un état. Entre les lignes apparaît une volonté d'équilibre des puissances<sup>3</sup> : aucun Etat ne doit être plus puissant que tous les autres réunis (Hiridjee, s.d.). Ce modèle utilise davantage la notion de limites étatiques que de frontières : en effet, le premier terme fait essentiellement appel au registre de la négociation, de la discussion, quand le terme de frontière fait davantage appel au registre du conflit et de la guerre. Le sens du terme frontière évolue donc et celle-ci apparaît aussi comme un instrument pacificateur permettant d'établir un accord qui assure la reconnaissance de l'autre.

---

<sup>1</sup> Les termes de frontières et de barrières ne sont en définitive pas si éloignés, mais la frontière introduit la notion de territoire sur lequel s'exerce une souveraineté, et la barrière ne désigne qu'un point de passage (Roché, 1956)<sup>1</sup> qu'on choisit de bloquer.

<sup>2</sup> Marsile de Padoue décrit l'Etat moderne comme une population et une portion d'espace. Fermement opposé à la gouvernance religieuse d'un territoire (il n'a cessé de remettre en question la papauté), il prône le remplacement du pouvoir spirituel par un pouvoir purement politique (il est en quelque sorte le précurseur des démocraties modernes). Dans sa vision de l'Etat moderne, qui impose de savoir « qui s'occupe de quoi et jusqu'où », la fondation d'une entité territoriale nécessite la mise en place de limites (Guichonnet et Raffestin, 1974).

<sup>3</sup> Ce principe est la base du droit international.

Les époques suivantes voient se poursuivre l'enrichissement de la notion de frontière. Au XVIIIème, le siècle des Lumières, apparaît le terme de « frontière naturelle », par opposition aux frontières héréditaires ou historiques : le tracé d'une frontière peut ne pas dépendre d'un tracé antérieur, mais il peut se superposer à une aspérité naturelle marquante. Au XIXème siècle, c'est le principe de nationalité qui prévaut : la frontière se place entre deux cultures, deux langues (Guichonnet, Raffestin, 1974).

Ce n'est qu'après les deux Guerres Mondiales que le modèle Westphalien, assurant le droit des peuples à disposer d'eux même, est remis en cause. L'apparition de structures supranationales comme l'ONU, qui établissent le droit d'ingérence ou le devoir d'assistance, témoigne de la recherche d'une nouvelle organisation mondiale des territoires (Hiridjee, s.d.). D'autre part, la création d'espaces d'échanges économiques, ou la division en deux blocs idéologiques du monde lors de la Guerre Froide mettent en lumière des frontières autres que politiques ou étatiques. Cela va conduire les chercheurs à intégrer à la notion de frontière des formes différentes. Celles-ci commencent alors à être approchées par leurs fonctions.

### C. Handicap ou opportunité ? Les visions contemporaines de la frontière

Avant de décrire les différentes visions que l'on trouve aujourd'hui des frontières, il est nécessaire de comprendre en quoi le contexte actuel impacte sur ces objets. L'évolution des techniques de transport, de communication et de gestion allant de pair avec la multiplication et l'extension des échanges, les territoires se basent sur cette mobilité accrue pour accéder aux ressources financières, monétaires et cognitives qui leur sont nécessaires (Wackermann, 2003). Les territoires étant liés dans une relation d'interdépendance (Groupe Frontière, 2004) qui contribue à faire perdurer ces échanges, leurs limites sont constamment traversées par le biais de réseaux.

#### 1. Le sans-frontierisme, ou vers la défonctionnalisation des frontières

Les frontières ayant jusque-là toujours été associées à une fonction de protection qui limite les échanges, c'est l'idéologie du « sans-frontierisme » qui se développe en premier lieu, autrement dit l'idée que la mondialisation et la conservation de frontières ne sont pas compatibles, et que celles-ci sont amenées à disparaître. Dans la sphère scientifique certains auteurs parlent aussi de défonctionnalisation des frontières (Guichonnet, Raffestin, 1974), autrement dit la perte de fonctions des frontières.

Cependant cette idée a été contestée un peu plus tard dans d'autres travaux de recherches qui postulent que les frontières ne perdent pas leurs fonctions ; en revanche, elles peuvent être déplacées, ou leurs fonctions et leur gestion peuvent changer. On peut citer le déplacement des points de contrôle des frontières étatiques dans les hubs, ou nœuds de communication. La défense de la frontière passe alors par le biais de la protection des infrastructures de réseau, qui est à la fois assurée par le gestionnaire de l'infrastructure et par l'Etat.

D'autres auteurs considèrent que la mondialisation a finalement renforcé certaines frontières. La multiplication des échanges augmente en effet le risque de conflits (Wackermann, 2003), si bien que certains territoires renforcent l'imperméabilité de leurs frontières pour faciliter la gestion de la sécurité et se protéger des menaces externes (Debray, 2012 ; Newman, 2006). On peut

notamment citer l'exemple du terrorisme<sup>4</sup> donné par Newman (2006) : celui-ci découle d'une mouvance accrue de l'insécurité grâce à la multiplication des réseaux, si bien que certains états comme les Etats Unis ont consolidé leurs frontières extérieures, linéaires comme ponctuelles.

## 2. Les frontières : les bases de nouvelles coopérations

Outre les échanges, la mondialisation a aussi ouvert la porte à des préoccupations communes, notamment environnementales. Protéger le territoire équivaut dans certains cas à protéger le territoire voisin, duquel dépendent la sécurité et la durabilité du premier, ou dans d'autres cas à participer à l'élimination d'une menace commune. L'expansion de nouvelles techniques impose l'expansion de leur contrôle : les nuages radioactifs ne s'arrêtent pas aux frontières. La gestion et la préservation de certaines ressources, comme l'eau, ne sont pas possibles en se limitant uniquement à la surface du territoire (Wackermann, 2003).

Ainsi, sous l'impulsion de structures englobant les différents territoires et capables de diffuser auprès d'eux une vision plus large de la gestion de l'espace et des populations, certaines frontières ont muté pour devenir la base de coopération transterritoriale. Ces frontières changent alors en termes de fonctionnalité, mais aussi en termes de spatialité. L'idéologie qui s'est développée en parallèle est celle de la frontière « dynamique » et « créative », espace d'hybridation, attractif et innovant, qu'il est plus intéressant de gérer de manière décentralisée pour que cette gestion soit adéquate (Wackermann, 2003).

Ces deux courants de pensée restent cependant principalement portés sur les frontières étatiques. Celles-ci restent l'objet d'étude privilégié des chercheurs. Cependant ceux-ci se rejoignent sur l'idée que la notion de frontière englobe un concept plus large que celui de limite entre deux états.

## 3. Une vision élargie de la notion de frontière

A l'entrée du XXIème siècle, outre les conflits aux frontières, les médias traitent d'autres discontinuités à des échelles inférieures : les conflits urbains. Si les conflits ne sont pas une caractéristique des frontières, ils en sont des marqueurs particulièrement repérables. Autrement dit, cela pose l'hypothèse de frontières à d'autres échelles que celles des états. Les chercheurs y voient la résultante de la multiplication des réseaux de communication et d'échanges.

Ces réseaux, selon Newman (2006), ont aussi des limites, créées volontairement ou par défaut : ils sont réservés à certains groupes et à certains lieux. Ils sont alors similaires à des priviléges, et créent des frontières socio-économiques inégalitaires. D'autre part, ils permettent aux cultures et aux idéologies une mobilité accrue, et face à cette multiplication des points de rencontre, les individus ressentent le besoin de renforcer leur appartenance soient en se regroupant dans des coalitions de territoire plus vastes (qui ont aussi des frontières) et ayant donc plus de poids, soient en se retranchant derrière des frontières locales qui traduisent un repli identitaire<sup>5</sup> (Debray, 2012) (la

<sup>4</sup> On peut ici citer l'exemple des attentats du 11 septembre 2001, après lesquels les Etats-Unis ont reconstruit l'ouverture de leurs frontières.

<sup>5</sup> La définition de l'identité sera donnée dans la partie *III. Processus de frontiérisation*.

définition de l'identité sera donnée dans la partie *III.A. Préambule*). La création ou la consolidation des frontières étatiques, comme celles qui ont structuré le bloc de l'Est depuis 1990, traduisent bien ce besoin permanent d'attache à un territoire délimité et à une identité.

Les villes, dans lesquelles vit plus de la moitié de la population mondiale, et qui comprennent les points de connexion des réseaux, changent d'échelle et sont le théâtre de plus en plus visible de l'émergence de ces nouvelles frontières (Groupe Frontière, 2004) : frontières socio-économiques et socio-culturelles, mais aussi frontières institutionnelles, avec des territoires qui cherchent à se légitimer dans ces grands ensembles urbains. De plus, les zones urbaines sont aussi soumises à l'influence de multiples groupes gestionnaires (les Etats, les collectivités, mais aussi des associations ...), et les conflits urbains résultent parfois de politiques de plus vaste échelle.

#### D. Un travail sur les nouvelles frontières qui reste à approfondir

En résumé, dans les esprits qui se sont penchés sur le sujet, les frontières sont passées au fur et à mesure d'une notion d'annexion, à une notion d'agression ou de défense, vers l'expression d'un compromis ou d'un accord de réconciliation (Wackermann, 2003). Aujourd'hui on prend conscience des multiples sens que recouvre cette notion et sa possible application à d'autres échelles que celle des Etats. Comme le dit Balibar (1994) « *il n'existe pas de définition de frontière pouvant être relative à chaque lieu, chaque temps, chaque échelle (de lieux et de temps), chaque expérience que l'on a de la frontière* ». L'évolution continue des frontières, autant en termes de forme que de localisation, fait que cet objet est une combinaison d'aspects (apparence, fonctionnalité) qui peuvent prendre une multitude de formes. Dans notre étude, nous avons donc cherché une définition susceptible de recouvrir toutes les formes de la frontière qui nous intéressent du point de vue de la discipline de l'aménagement, en nous basant sur les définitions qui avaient été faites jusqu'à aujourd'hui et que nous décrivons par la suite.

Depuis la création des Etats modernes, puis leur transformation en Etat-Nation, la notion de frontière a surtout été développée à partir des domaines disciplinaires de la géographie et de la science politique. Nous nous sommes donc intéressés à la définition de la frontière donnée par le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* édité en 2003 et élaboré par deux géographes, Jacques Lévy et Michel Lussault. Ces deux disciplines se concentrent sur les frontières étatiques, et donnent ainsi une importance toute particulière à la dimension militaire de la frontière. Selon les deux auteurs, un monde démilitarisé ne possède plus de frontières.

Plusieurs écoles de pensées nées au XIXème siècle (allemandes, anglaises, américaines, françaises présentées par Guichonnet et Raffestin, 1974) se sont penchées sur le sujet des frontières jusqu'aux années 1920, mais en s'intéressant davantage à l'étude essentialiste de leur support spatial (forme zonale, forme linéaire, évolution entre ces deux formes, pratiques observées autour des frontières) qu'à leur idée, autrement dit le pourquoi et le comment de leur création et leurs finalités.

Nous avons vu que l'après-guerre et la mondialisation avait fait apparaître les frontières sous un autre jour, comme une barrière au libre-échange, mais aussi comme une construction sociale. Les auteurs de l'époque (notamment Raffestin, géographe et Guichonnet, historien) ne s'intéressent pas uniquement à l'inscription spatiale des frontières, mais ils s'intéressent aussi à leur histoire, à leurs origines, et à leur « vécu », donc à leurs composantes sociales. Les « fonctions des frontières »

commencent à être de plus en plus abordées. Cependant, la notion de frontière est toujours intimement liée à la notion de limite étatique, et il est alors difficile d'envisager qu'elle puisse s'appliquer à d'autres échelles.

Parallèlement à cela, le processus de mondialisation a permis d'accentuer l'existence d'autres frontières, pas nécessairement visibles, qui servent non plus à structurer un territoire mais à structurer l'existence des individus (Newman, 2006). A l'approche géopolitique se joint alors l'approche socio-anthropologique, mais si ces deux disciplines se reconnaissent, se citent et s'inspirent, elles ne fusionnent jamais vraiment dans les ouvrages que nous avons abordés.

L'approche socio-anthropologique introduit le concept d'identité par l'entrée de l'individu. Le territoire n'est alors plus un ensemble homogène, mais un archipel déterminé par la mobilité, le vécu, la représentation symbolique que se font les individus de l'altérité (Ramadier, Lannoy, Depeau, Carpentier, Enaux, 2009). Il est alors possible d'introduire la notion de frontière pour les sociétés théocratiques (frontière plus spirituelle entre le sacré et le profane) et pour les sociétés nomades (espace de parcours, donc frontières à géométrie variable), comme pour les sociétés sédentaires. Le principe d'exclusion et d'inclusion est conservé, et cette approche sociale des frontières explique leur mouvance (Newman, 2006). Le problème de cette approche est son échelle : nous nous intéressons en effet à l'identité comme construction collective et à la frontière comme la construction d'un groupe ou d'une institution. Aussi, si nous nous incluons dans notre réflexion comment un individu perçoit, s'approprie ou crée avec d'autres individus une frontière, nous abandonnerons les frontières qu'il crée pour se rendre unique, pour s'isoler du reste de la société.

Il est plus pertinent de se baser sur l'approche géopolitique, tout en considérant cette dimension socio-anthropologique dans notre étude, autrement dit aborder la notion de frontière sous un angle pluridisciplinaire comme l'ont fait David Newman (géographe) et Gabriel Wackermann (professeur en urbanisme et aménagement du territoire). Cela permet de parler des impacts de la frontière sur les deux territoires, et de définir ainsi les espaces transfrontaliers. Cependant, si ces deux auteurs abordent la réduction d'échelle des espaces d'études pour se focaliser davantage sur les pratiques et la gestion des frontières, leurs objets d'étude restent majoritairement les frontières étatiques et les espaces transfrontaliers qu'elles engendrent. Ainsi, s'ils mettent en évidence l'existence de frontières créées autrement que dans un processus de territorialisation étatique, ils rentrent finalement assez peu dans le sujet et ne développent pas les aspects particuliers que pourraient avoir ces frontières, comme les frontières communales par exemple.

Parallèlement à cela, certains auteurs français, comme Jean-Christophe Gay ou Martin Vanier, citent le cas des limites communales, intercommunales et autres limites locales qui découlent du découpage français, mais sans se pencher sur leur caractère – ou leur non-caractère – de frontière. Ils s'intéressent aussi au couple ville - campagne. Nous n'aborderons pas ce type de discontinuité, car elles ne sont pas créées et maintenues par des volontés homogènes de différenciation (l'ensemble des villes ne constitue pas un seul territoire, et de même pour l'ensemble des campagnes).

C'est aussi l'idée que reprend le Groupe Frontière en introduisant le fait que la frontière se crée « *toujours à la condition d'une forte capacité de structuration sociale et politique* » (Groupe Frontière, 2004). Ce groupe multidisciplinaire recouvre finalement dans sa publication *La frontière*,

*un objet spatial en mutation* la majeure partie de la notion de frontière : ils traitent de ses origines, de ses fonctions et insistent sur la polymorphie de ces objets. « [...] Au-delà des changements morphologiques, toute frontière se définit par une combinaison de propriétés (la mise à distance, le filtrage, l'affirmation politique, la distinction) dont les effets sur l'espace sont particulièrement marquants (différentiels, discontinuités, risques, entre-deux) tant dans les représentations sociales que dans les pratiques des acteurs qui leurs donnent forme et sens. » (Groupe frontière, 2004).

Indissociables du territoire, les frontières sont des objets qui existent depuis longtemps dans les représentations, dans les pratiques et dans les discours. Des années d'étude sur le sujet ont mis en exergue leur complexité : profondeur, mouvance, échelle sont autant de termes parmi d'autres qui renvoient à des phénomènes singuliers et multiples. Sujet pluridisciplinaire, la frontière a été étudiée selon plusieurs approches. L'approche essentialiste a mis en lumière les caractéristiques "figées" des frontières : leurs formes, leur support spatial, les pratiques engendrées. Parallèlement à cela, l'approche constructiviste a fait apparaître les frontières comme résultantes et créatrices de processus nombreux, et comme étant porteuses de fonctions et de représentations, leur associant ainsi des dimensions psychologiques et sociologiques.

## II. Définitions conceptuelles

Dans la suite de notre travail, nous allons donner la définition détaillée de l'objet frontière. Cependant, pour lever toute ambiguïté sur les termes utilisés dans cette définition, nous avons utilisé deux définitions conceptuelles : celle de la frontière, qui nous permet d'une part de préciser à quels types de frontières nous nous intéressons, et d'autre part de faire apparaître les grands axes que nous allons travailler par la suite ; celle du territoire, notion que nous jugeons clé dans notre étude car étroitement liée avec notre sujet.

### A. La frontière

Afin d'englober toutes les notions et dimensions auxquelles renvoie la frontière, nous avons établi notre propre définition de cette dernière, notamment pour mettre davantage l'accent sur l'évolution permanente et cyclique des processus d'ouverture et de fermeture d'une frontière. Cette définition, qui est la suivante, sera le socle de départ de ce travail de recherche.

La frontière est une construction humaine et sociale qui opère ou exprime, à la manière d'une limite, une distinction au sein d'une ou plusieurs entités. Elle se distingue de la limite dans le sens où elle comprend, en plus de la notion de séparation, la notion de liaison. Ces deux notions sont indissociables, une frontière ne pouvant être l'objet uniquement de séparations ou de liaisons, mais les interactions entre les deux entités peuvent exprimer davantage une notion que l'autre.

La frontière peut prendre plusieurs formes. Ici, nous aborderons les frontières ayant des traductions spatiales et sociales, relatives à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, nous entendons par entités les territoires.

### B. Le territoire

La précédente définition conceptuelle de la frontière place la notion de territoire au cœur de la réflexion. Il convient donc de définir ce que nous entendons par territoire. Dans la suite de ce travail, nous utiliserons le terme *territoire* pour désigner une entité spatiale délimitée, socialement construite et qui fait état d'une certaine unité qui la caractérise.

L'utilisation du terme *territoire* doit être précautionneuse tant son usage et sa signification peuvent varier. En effet, il renvoie à au moins huit définitions différentes (Lévy, Lussault, 2003). La polysémie du terme et sa grande utilisation dans les sciences humaines et sociales nécessitent donc cet effort de définition préalable. Il semble aujourd'hui possible de résumer cette polysémie à deux principales acceptations. D'une part, le territoire au sens institutionnel, ou politico-administratif, désigne une aire circonscrite sur laquelle s'exerce un pouvoir légal. Cette acceptation comprend les nouveaux espaces de l'action publique qui prolifèrent en France depuis la décentralisation. D'autre part, le terme désigne un espace clairement identifié dont l'ordre social est ressource et produit d'un processus d'identification (Debarbieux, 2007 ; Aldhuy, 2008). Ces deux dimensions sont souvent associées, l'une faisant appel à l'autre et inversement. Les stratégies de légitimation politique lors de composition territoriale expriment bien le fait que le territoire peut difficilement exister dans son unique acceptation politique : la construction substantialisée du territoire, sur la base de discours et récits mobilisant une identité, cherche en quelque sorte à valider l'existence du territoire (Fourny, 2009). Ainsi, on peut considérer que « *le "faire territoire"* procède d'un double mouvement : de

*formation politique d'une part, de formation d'identité et de sens d'autre part » (Fourny, 2009).*

La définition que nous proposons ici du terme territoire ne cherche pas à faire uniquement état de ces deux principales acceptations. Il s'agit plutôt d'aller au-delà de cette simple distinction et de proposer notre conception de cette notion dans le cadre de ce travail. Nous pouvons déjà considérer que le caractère déterminant du territoire, qui permet d'ailleurs de le distinguer de l'espace, se situe dans sa dimension sociale : le territoire est un espace propre au monde social (Lévy, Lussault, 2003). Cela ne signifie pas qu'il est possible d'avoir une conception a-sociale et a-historique d'un espace donné, mais cela souligne le caractère essentiel de cette dimension lorsque l'on considère le territoire. Ce qui caractérise un territoire est donc relatif au social. La polysémie du terme et la définition qu'en font certains chercheurs s'expriment bien sur ce point. Certains privilégiennent la notion d'identité (Debarbieux, 2007), d'autres la notion d'appropriation (Merlin, Choay, 1988 ; Lévy, Lussault, 2003<sup>6</sup> ; Aldhuy, 2008) ou encore celle de « *la sémiosphère* », c'est-à-dire que le territoire produit un sens, une signification (Raffestin, 1986). Dans notre cas, sans restreindre le territoire dans une définition trop étroite qui serait réductrice par rapport à la réalité qu'il peut revêtir, l'utilisation de la notion de territoire relève davantage d'un choix stratégique. C'est pourquoi, dans la suite de ce travail, nous désignerons par territoire une entité spatiale délimitée (par une frontière), socialement construite et qui fait état d'une certaine unité qui la caractérise.

---

<sup>6</sup> Non pas que Lévy et Lussault défendent ce point de vue dans leur ouvrage *Le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Ils y présentent l'idée que de nombreux chercheurs ont tenté de résumer le territoire à la notion d'appropriation d'un espace particulier.

« La frontière est un objet géographique qui met de la distance là où il y a de la proximité ». C. Albaret-Schulz

### **III. Processus de frontiérisation**

Par processus de frontiérisation, nous désignons ce qui a trait à la création de la frontière. Il est difficile d'aborder isolément la création d'une frontière tant elle fait appel à des modalités et des jeux d'acteurs complexes. D'autre part, nous partons de l'hypothèse que sa création n'est pas un acte systématiquement volontaire. Nous avons donc choisi d'aborder la description du processus de frontiérisation à partir du processus de territorialisation, car la notion de frontière est dans notre cas systématiquement associée à la notion de territoire.

#### **A. Préambule : territoire et identité, des notions indissociables**

Le processus de territorialisation comprend l'inscription d'une identité sur un espace. Il peut s'agir d'une identité politique, qui va être maintenue par un contrôle politico-administratif sur cet espace ; autrement, cela peut être une identité socio-culturelle qui va engendrer des pratiques et instaurer ses référentiels sur cet espace (Aldhuy, 2008). L'espace constitue ainsi une base pour l'identité, sur laquelle elle va pouvoir s'établir durablement et se développer (Di Meo, 2004). L'encadré ci-dessous décrit les grandes lignes ce que nous entendrons par " identité ".

#### **Encadré « identité »**

Pour introduire la réflexion sur ce que signifie le terme d'identité, il nous a paru intéressant de se baser sur le sens actif du terme, à partir de son radical " identifier ". Littéralement, ce terme signifie joindre à une entité qui est pareille, ou créer une entité à partir de deux objets similaires. Autrement dit, l'identification peut être considérée comme une catégorisation (Bonnin, 2009), une classification selon une caractéristique commune. Les caractéristiques des individus étant multiples, ils peuvent donc rentrer dans plusieurs catégories.

Cependant, l'identité peut résulter initialement d'un acte d'identification choisi et conscient. Celui-ci vise à se définir soi-même afin de se légitimer et donc de protéger son existence, à la fois en revendiquant son appartenance à une entité, mais aussi en se différenciant de l'altérité. Selon Guy Di Meo (2009) « *l'identité est l'intersection entre les dynamiques des individus ou des groupes dans leurs rapports sociaux ou spatiaux* ». Il est cependant à souligner que cette définition de soi-même ne se fait pas uniquement en se donnant une identité ; elle peut se faire en identifiant autrui puis en se détachant de cette identification. En d'autres termes, on ne se qualifie alors pas comme « appartenant à », mais comme « n'appartenant pas à ». L'identité d'un individu peut donc provenir de ses propres choix d'identification, mais elle peut aussi lui être conférée par les autres.

Dans le cas où l'on traite d'individus, on parle d'identité individuelle, autrement dit une combinaison de caractéristiques qui nous rend unique. Dans le cas où l'on traite de groupes (et c'est ce que nous ferons dans la suite de la définition de la frontière), nous parlons d'identité collective, autrement dit un ensemble restreint et affirmé de caractéristiques qui rapprochent les individus. Elles peuvent être d'ordre historique (avoir un passé commun), économique et social, culturel, institutionnel (on se reconnaît des dirigeants et des structures hiérarchiques communes) et juridique

(on se reconnaît dans des droits et des devoirs communs), ou spatial, ou encore résultant de la combinaison de plusieurs de ces domaines.

En tant qu'individus, et ayant plusieurs caractéristiques il est donc possible d'avoir plusieurs identités. Selon Guy Di Meo (2009), le choix de mettre telle ou telle caractéristique ou ensemble de caractéristiques en avant résulte de valeurs personnelles : on choisit de privilégier une identité selon ce qu'elle nous apporte. Toujours selon Di Meo, la multiplicité des appartenances identitaires, et la possibilité de les choisir « *atténue la tyrannie de l'une d'elle qui pourrait devenir un instrument d'oppression et d'exclusion* ». Par exemple, considérer de manière disproportionnée l'appartenance identitaire d'un individu à telle ou telle ethnie, en occultant toutes ses autres caractéristiques, peut engendrer des comportements racistes.

L'identité est donc une « *construction permanente et collective, de nature politique et idéologique* » (Di Meo, 2009). Autrement dit, elle peut servir à protéger un pouvoir, ou des idées. Cette construction se crée donc et se renforce face à l'altérité « *L'identité n'étant pas possible sans altérité, la rencontre avec « les autres » renforce l'attachement « aux siens »* » (Filippova, 2009).

Afin de comprendre clairement les interactions entre identité et espace, autrement dit « *l'inscription des individus sur un territoire* » (Avanza, Laferté, 2005), nous nous sommes appuyés sur des recherches récentes qui se sont attelées à clarifier cette notion d'identité. En effet, son utilisation à la fois dans des discours politiques identitaires et dans des analyses scientifiques biaise sa signification (Brubaker, 2001). Cette clarification passe par une décomposition en plusieurs termes voisins de l'identité. Ces termes varient selon les auteurs, aussi nous nous appuierons sur les termes « *identification* », « *image sociale* » et « *appartenance* » choisis par Martina Avanza et Gilles Laferté (2005) car ils sont plus clairs et illustrent au mieux les idées que nous utiliserons. Ces différents termes font référence à des processus sociaux distincts qui participent à la construction et au maintien d'une identité.

- ❖ L'identification désigne « *toute action sociale où l'attribution identitaire est extérieure, s'exerçant sur un individu, dans le cadre d'une institution sociale, selon une technique codifiée* » (Avanza, Laferté, 2005). Ce processus implique l'existence d'une institution qui va procéder à l'attribution d'une identité en se basant sur des dispositifs bureaucratiques, des procédures, tels que la distribution de cartes d'identité, ou de cartes d'électeurs. On pense ainsi premièrement aux états, mais il peut aussi s'agir entre autres de l'UE, de communes, de syndicats ou de grandes entreprises. Dans notre travail, nous pouvons cependant élargir la définition, de telle manière que l'identification puisse s'exercer sur un individu, mais aussi sur un groupe, ou sur une autre institution ; l'état identifie par exemple les entreprises, ou les associations.
- ❖ L'image sociale équivaut à une « *production par des agents dominants de symboles homogénéisants, de stéréotypes organisant la perception des territoires et des groupes* » (Avanza, Laferté, 2005). Les auteurs prennent soin d'utiliser le

terme « agents dominants » pour ne pas faire l'amalgame avec les institutions. En effet, la production de cette image sociale, qui peut se faire par le biais de discours identitaires (diffusion de valeurs dans l'éducation par exemple), ou en s'appuyant sur l'inscription de marqueurs spatiaux, peut être du ressort d'institutions comme de représentants de groupes sociaux, hiérarchisés ou non.

- ❖ L'appartenance est un « *travail d'appropriation des identifications et images* » (Avanza, Laferté, 2005). Elle est liée à la « *participation des individus à la chose collective* » (Ibid.). Autrement dit, même si un individu a été identifié, catégorisé par une institution ou un « *agent dominant* », ou encore représenté à travers un discours, une image qui sont censés lui correspondre, il peut refuser ou accepter, voire s'approprier ces identifications et ces images dans ses pratiques. On peut par exemple citer les citoyens européens, qui même s'ils sont identifiés comme tels et sont liés à un discours diffusé par les élites, peinent parfois encore à se sentir vraiment citoyens d'une structure supranationale. Cela est aussi valable pour les petites intercommunalités, encore méconnues et peu reconnues par les résidents. Inversement, il est aussi possible d'avoir une appartenance sans être identifié et sans avoir d'image. Nous pouvons citer l'exemple de résidents d'un lotissement pavillonnaire : ils ne sont pas clairement identifiés comme tels, et il n'y a pas forcément eu de discours les représentant, mais ils peuvent se sentir appartenir à une communauté à l'échelle du quartier, avec qui ils partageraient les mêmes modes de vie, la même architecture et ainsi de suite.

Dans le dernier exemple cité, si les résidents du quartier n'ont en arrivant pas d'image, ils peuvent tout à fait la construire eux-mêmes en se servant des caractéristiques de l'espace sur lequel s'inscrit la communauté : ils vont alors produire un discours du type « j'habite dans le lotissement, avec les maisons de toutes les couleurs », ou « j'habite dans le quartier à l'est du stade », soit la création d'une image sociale. De la même manière, ils peuvent être amenés à créer et à gérer une maison de quartier qui conduira à une identification, et notamment une délimitation de l'espace de gestion. Cet exemple montre que des liens existent entre ces trois processus, et l'identité pourrait alors résulter de leur combinaison. Dans ce cas précis, l'appartenance donnerait lieu à une image sociale, qui elle-même pourrait muter en une identification par l'action de la maison de quartier. Mais cet ordre n'est pas à généraliser, chaque cas étant unique.

Les trois processus s'entremêlent donc, se font écho les uns aux autres dans des ordres chronologiques variables, et chacun d'entre eux interagit avec l'espace. Pour identifier ses administrés et marquer les limites de sa capacité de gestion, par exemple, un état ou une commune va mettre en place des limites inscrites sur le cadastre, et les marquer avec des panneaux signalétiques. L'entité institutionnelle va nommer des rues, des quartiers, donner des numéros d'adresse qui vont catégoriser les individus résidant dans la commune, mais aussi les individus extérieurs à la commune ; ainsi, dans les tarifs des équipements publics, on voit parfois une distinction entre « résidents » et « extérieur ». Elle peut ensuite produire un discours, une image pour persuader les résidents qu'ils font partie de l'entité en question, qu'ils sont identiques entre eux et différents des gens qui n'en font pas partie (Brubaker, 2001). Pour cela, l'entité institutionnelle va

aménager son territoire d'une certaine manière, utiliser ou produire des symboles susceptibles de le qualifier et leur associer un discours. On peut prendre les exemples des slogans des communes : « Grenoble, capitale des Alpes », « Montélimar, capitale du nougat », « Strasbourg, capitale Européenne » et ainsi de suite. Parfois, ces images ont été produites par les résidents eux-mêmes, qui se reconnaissaient dans une communauté regroupée autour d'un territoire ou de pratiques. Ces images ont ensuite pu être réutilisées par les institutions pour se légitimer auprès de ces résidents et les inciter à se reconnaître dans le territoire institutionnel.

A l'inverse, une institution peut s'appuyer sur un discours pour changer des limites territoriales, donc faire prévaloir son identification sur une autre. Prenons le cas de l'Alsace-Lorraine lorsqu'elle appartenait à l'Allemagne. La France évoquait alors l'affiliation des Lorrains et Alsaciens à la patrie, leur appartenance française pour revendiquer ces « provinces perdues ». En parallèle, les discours politiques usent également de la présence d'éléments naturels pour justifier certaines limites territoriales, comme le traitent Raffestin et Guichonnet dans leur ouvrage *Géographie des frontières* (1974). Selon eux, l'institution française avait alors produit un discours légitimant la conquête de l'Alsace et de la Lorraine puisque la France avait alors décidé qu'elle devrait s'étendre jusqu'au Rhin.

Il est difficile de présenter ici tous les cas d'imbrication de ces trois processus ; c'est pourquoi nous avons choisi dans les parties qui suivent de les décomposer pour présenter leurs caractéristiques séparément et mettre davantage en avant le processus de frontiérisation qui leur est associé. Mais il faut garder à l'esprit que les interactions les liant sont constantes.

La résultante de ces processus et de leur interaction serait alors le processus de territorialisation, qui introduirait deux types de besoins : le besoin de structuration et celui de protection du territoire. D'une part, le besoin de structuration, d'organisation socio-religieuse ou socio-économique permet de faire perdurer le territoire, et donc le groupe social qui s'y trouve. L'expression de ce besoin varie selon des critères, ces derniers n'étant pas les mêmes selon les époques (Guichonnet et Raffestin, 1974). D'autre part, cette confrontation à l'autre induit un besoin de protection, toujours dans le but de faire perdurer cette identité mais dans ce cas, face à une menace extérieure. Le processus de territorialisation, à travers le besoin de structuration et de protection, trouve une illustration très appropriée à travers le cas du développement de l'Empire Romain comme il est expliqué par Raffestin et Guichonnet dans *Géographie des frontières* (1974). En fin de compte, sans identité, un territoire ne peut pas se maintenir, c'est pourquoi la frontière identitaire vise à consolider cette dernière. La délimitation, selon Gérard Baudin et Philippe Bonnin (2009), s'opère d'autant plus fortement que cette identité est plus faible et moins assurée de ce qui la différencie.

Projection de la frontière identitaire, la frontière territoriale est donc l'intersection entre l'intérieur d'un territoire et son extérieur, qu'il s'agisse d'un autre territoire ou d'un espace extérieur à l'Œkoumène. Elle ne peut donc pas être considérée comme un objet isolé. Elle est incluse dans un processus de création, de structuration ou de maintien d'un ou de plusieurs territoires quand il s'agit d'un processus multilatéral. Nous avons décomposé le processus de frontiérisation en nous basant sur les processus à l'origine de l'identité. Ci-dessus, nous avons abordé comme exemple la

délimitation des territoires institutionnels qui était associée au processus d'identification effectué par des institutions. Celle-ci est un cas parmi d'autres de ce que nous appellerons la frontiérisation "top-down". Une première composante de la frontière est donc d'être un outil de l'identification.

Nous avons par la suite parlé des limites que fixaient eux-mêmes les individus à leur communauté (sur la base d'une similitude architecturale, par exemple). Ce cas illustre la deuxième composante de la frontière, comme la spatialisation d'une appartenance identitaire : la frontière est alors créée selon un processus dit "bottom-up". Nous pouvons le voir dans les exemples précédents, de la même manière que les processus identitaires qui leur sont liés, ces processus territoriaux s'enchevêtrent et s'enchainent. A ces deux processus vient aussi se mêler celui de création d'image sociale, autrement dit de production de discours et d'instauration de marqueurs territoriaux. Il intervient dans les processus de frontiérisation top-down et bottom-up, et il est particulièrement difficile d'en analyser les caractéristiques sans se baser sur l'un ou sur l'autre de ces processus. Aussi, la notion d'image sociale sera volontairement masquée dans cette partie, même si les exemples que nous citerons y feront régulièrement appel. Elle sera en revanche fortement utilisée dans la partie sur les dimensions de la frontière (Cf. partie IV.B.).

### B. Processus de frontiérisation top-down

Ce processus est associé à l'identification d'individus par un pouvoir institutionnel ou politique. Il consiste à délimiter un espace en le structurant et en le gérant d'une certaine manière. Comme dit précédemment (Baudin, Bonnin, 2009), la nature de l'investissement dans les frontières (et donc la forme qu'elles vont prendre) va dépendre de la force de l'identité que cherche à défendre le pouvoir institutionnel. Cette identité contribue en effet à la légitimation de ce pouvoir, à son acceptation : un pouvoir dans lequel ne se reconnaît qu'une petite part des individus qu'il est censé gouverner a tendance à être soit ignoré, soit remis en question, comme cela fut montré au travers des diverses révoltes et insurrections qui ont eu lieu par le passé. A défaut de maintenir son assise par l'appartenance des individus au territoire et à la communauté qu'il dit diriger, il va donc avoir tendance à rigidifier ses frontières, et à en réduire la profondeur pour pouvoir y assurer une plus grande défense, contre l'extérieur et éventuellement contre l'intérieur (on peut citer l'exemple du Mur de Berlin et des quelques 100 000 tentatives de passage de Berlin-Est à Berlin-Ouest en près de 30 ans<sup>7</sup>). Inversement, quand les individus soutiennent le pouvoir en place, ce sont eux qui vont défendre le territoire, l'occuper eux-mêmes en accord avec ce qui leur est demandé. Les frontières ont alors tendance à s'assouplir, et à se perméabiliser, sauf dans le cas d'une menace extérieure. Ces constatations ne constituent pas une vérité générale, et sont issues de réflexions personnelles à partir des connaissances acquises lors de nos nombreuses lectures, mais elles permettent d'avoir une idée du lien important qui existe entre pouvoir et frontières.

Ce type de frontiérisation peut survenir à plusieurs échelles de territoires : on pense instantanément aux Etats, mais on peut aussi inclure des territoires supranationaux comme le territoire de l'Union Européenne, couvert par une institution commune. Il est aussi possible de considérer les frontières communales, départementales et régionales. Cependant, pour ces cas donnés, la distinction entre limites et frontières est parfois difficile à discerner. Nous appelons donc

<sup>7</sup>Source : site de la ville de Berlin, [www.berlin.de](http://www.berlin.de).

frontières institutionnelles des objets qui contribuent à la démarcation d'un territoire face à son altérité, et mis en place par une entité institutionnelle. Il est à noter, pour la suite, que l'identification d'un pouvoir politique ou institutionnel par un autre pouvoir politique ou institutionnel peut être assimilée à l'identification d'un individu (*Cf. encart identité de la partie III.A*).

### **1. Les différents objectifs de l'instauration d'une frontière top-down**

Nous avons cherché à identifier les principaux objectifs qui pouvaient motiver l'instauration d'une frontière par un pouvoir institutionnel ou politique. Cette liste ne se veut pas exhaustive et s'appuie davantage sur des exemples que sur des concepts, mais nous considérons que l'étude d'une frontière institutionnelle ne peut être traitée sans étudier les raisons de son existence et de son maintien.

- ❖ L'affirmation d'une souveraineté sur un espace : la délimitation de l'espace permet un contrôle plus facile et qui se veut incontestable face aux autres territoires et pour les acteurs du territoire. Cette démarcation peut être liée à des rapports de domination, de défense, de recherche d'autonomie ou de différenciation avec les territoires voisins. Pour illustrer cet objectif, on peut se référer aux politiques de différenciation de certaines communes au sein d'une agglomération. En effet, certaines refusent d'être englobées ou, dans leur vision, assujetties à une politique commune qui, selon elles, semblerait au service d'une centralité plus que d'une équité entre territoires.
- ❖ Un objectif de gestion : on peut penser que l'exercice d'un contrôle vise, entre autre, au bon fonctionnement du territoire ainsi qu'à son développement. En aménagement du territoire, les préceptes occidentaux incitent à la coordination, la coopération des différents acteurs œuvrant sur le territoire, à une rationalisation de chaque projet (Lamara, 2009). Avoir un territoire clairement délimité et un pouvoir reconnu pour sa gestion permet de le structurer selon les besoins de ce territoire. Dans les villes, on peut par exemple citer les quotas de densité, avec la part de bâti, la part de voirie et la part d'espaces publics, dont les espaces verts. A l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, cela peut être la répartition entre terres agricoles et zones naturelles. En zone urbaine, la délimitation des cartes scolaires, ou des zones de desserte de transports qui permettent d'optimiser la gestion d'une ville ou d'une agglomération ne seraient pas possible si l'institution n'avait pas de pouvoir sur le territoire. Un territoire qui fonctionne bien peut se permettre d'être plus autonome vis-à-vis de l'extérieur. On peut citer le problème alimentaire, à l'échelle des états : avoir la capacité et le pouvoir d'organiser son territoire pour que les cultures puissent couvrir la majorité des besoins de la population permet d'être moins dépendant des imports venus de l'extérieur. A l'échelle d'une intercommunalité, avoir un pouvoir de planification de transports sur une petite communauté de commune, par exemple, permet de ne pas dépendre d'un système de transport départemental ou régional qui aurait d'autres objectifs et qui pourrait s'avérer insuffisant au bon développement de l'intercommunalité. D'autre part, exercer un contrôle sur un

territoire permet aussi d'acquérir des ressources nécessaires à sa gestion, via la collecte d'impôts notamment.

- ❖ L'affirmation d'une identité territoriale, susceptible de légitimer l'existence de ce pouvoir : la création de cette identité peut passer par des normes, la transmission de valeurs communes, un aménagement du territoire spécifique... On retrouve alors ici la notion d'image sociale. Contrôler le territoire permet de modeler cette image sociale, sur laquelle les populations sont susceptibles de se baser pour défendre leur territoire. On peut citer le contre-exemple de départements, ou de régions qui, au moment de la réforme territoriale française, ont été remis en question du fait que leur identité n'était pas très visible, présente. Cela permet aussi de créer un cadre pour signifier aux nouveaux entrants leur rupture, ou leur prise de recul avec leurs origines (Koebel, Michon, 2009), et d'unifier les populations (quelques soient leurs ethnies, leurs confessions...) autour de caractéristiques communes. Cet objectif peut aussi traduire des perspectives électoralistes, autrement dit le maintien d'un représentant du pouvoir à court terme, qui souhaite imprimer sa marque sur un espace (Ibid.).

## 2. Les modalités d'instauration des frontières institutionnelles et politiques

Après avoir envisagé quels pouvaient être les objectifs du processus de frontièreisation, nous avons cherché à décomposer sous quelles modalités ces frontières institutionnelles pouvaient être instaurées. Pour cela, nous avons choisi de nous baser sur les classifications existantes de Hartshorne (1933) et Boggs (1940)<sup>8</sup> des frontières. Nous n'avons en effet trouvé aucun travail contemporain proposant de retravailler ces modalités, car ces classifications ont été créées selon l'approche essentialiste de la frontière, tandis que l'approche qui prédomine aujourd'hui est constructiviste. Si par notre démarche nous nous inscrivons davantage dans cette dernière, nous pensons cependant que pour établir une typologie assez poussée des frontières, ces modalités d'instauration sont des critères qu'il est intéressant de prendre en compte. En effet, le fait qu'elles soient inscrites dans une démarche à première vue opposée à celle dans laquelle nous nous plaçons ne veut pas dire qu'elles ne sont pas à prendre en compte, au contraire. Mais il faut garder à l'esprit que le processus de création d'une frontière est une combinaison de ces caractéristiques et des autres points que nous citons dans notre étude, et que catégoriser les frontières par une unique classification est présomptueux.

Nous nous sommes aussi permis de modifier légèrement ces classifications en y intégrant au mieux les données issues des travaux de recherche contemporains, mais encore une fois ces modifications se basent davantage sur des exemples que sur des travaux de recherche (il en existe toutefois certains sur lesquels nous avons pu nous baser), aussi ces classifications n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Nous avons notamment décomposé la classification d'Hartshorne, qui regroupait dans sa classification la chronologie (frontière subséquente et antécédente) et le type de traçage des frontières (frontière surimposée, tracée sur une discontinuité naturelle).

---

<sup>8</sup> Classifications reprises par P. Guichonnet et C. Raffestin dans *Géographie des frontières* (1974).

### Modalités chronologiques d'instauration : classification d'Hartshorne

Cette classification s'intéresse à la succession chronologique entre l'implantation humaine et l'instauration de la frontière. Elle est intéressante pour comprendre les relations transfrontalières actuelles des frontières. Nous en avons retenu les types de frontières antécéduentes et subséquentes. Les frontières antécéduentes ont été instaurées dans des zones non occupées par des peuplements humains, comme la frontière entre les USA et le Canada par exemple, dont une grande partie est calquée sur le 49<sup>ème</sup> parallèle. Inversement, les frontières subséquentes ont été instaurées dans des zones où les peuplements étaient déjà installés, comme les frontières de l'Etat Israélien par exemple (Guichonnet, Raffestin, 1974).

### Modalités physiographiques d'instauration : classification de Boggs

Cette classification détaille comment les limites sur lesquelles peuvent se baser les frontières sont tracées spatialement. Boggs distingue quatre types d'instauration : le type physique, où la frontière est installée sur une spécificité naturelle, comme une crête, une ligne de partage des eaux, un désert, une rivière, un fleuve, un canal. Ce type rejoint la notion de frontière naturelle apparue au siècle des Lumières, et sur laquelle s'est basée le nouveau gouvernement français pour établir les limites de l'Etat, en décrétant notamment que la France irait jusqu'au Rhin (Ibid.). Le deuxième type, selon Boggs, est le type géométrique : la frontière est alors déterminée par des mesures astronomiques et fixée sur des méridiens, parallèles, arcs ou loxodromies. Ce type d'instauration rend la démarcation difficile, ce qui peut conduire à la rendre plus contestable. Il évoque ensuite le type anthropogéographique : la limite se superpose aux discontinuités culturelles, ethniques, linguistiques, religieuses... elle respecte la spatialisation des identités déjà en place et ainsi ne les scinde pas. Selon Boggs, ce type de frontière est peu fréquent. Il présente enfin le type complexe, qui combine plusieurs facteurs simultanément pris en considération pour déterminer la frontière.

Cette classification a cependant été contestée, notamment par Guichonnet et Raffestin en 1974, comme étant trop essentialiste et trop peu complète. Dans le cadre de notre travail, son défaut est effectivement de ne pas prendre en compte les frontières institutionnelles qui peuvent exister à d'autres échelles que les frontières étatiques. Nous avons donc songé à quatre types qui pourraient venir compléter cette classification : le premier pourrait être appelé le type "superposé". Nous pensons notamment aux limites des intercommunalités, ou aux limites de l'espace Schengen, qui ont été tracées par superposition sur les limites existantes des territoires la composant. Le second type que l'on pourrait introduire est une instauration de limites qui se base sur l'accessibilité : le type "dynamique". L'exemple qui vient illustrer ce type de tracé est celui des départements, dont les extrémités devaient être à moins d'un jour de cheval de la préfecture. Le troisième type, le type "surfacique", fait référence aux tracés internes des « *counties* » du territoire américain, qui faisait en sorte de diviser équitablement la part de terres cultivables entre les différents territoires. Enfin, nous avons vu que la multiplication des réseaux de communication entraînait la création de frontières ponctuelles au sein-même des territoires. Cet autre type de frontière ne serait donc pas un tracé linéaire ou zonal, mais un ensemble de points se positionnant sur des infrastructures de transport et/ou de communication. Les points de "passage" se situant sur les nœuds de ces réseaux, nous pourrions qualifier ce type de "nodal".

### ***Les acteurs impliqués dans la création de la frontière***

Dans les études d'exemples de frontières existantes, nous avons aussi vu que la frontière entraînait un jeu complexe d'acteurs, impliquant en plus de l'institution responsable, d'autres types d'acteurs locaux ou supranationaux par exemple. Cette dimension est intéressante à considérer pour introduire la notion de légitimité des frontières. Nous avons ainsi défini une autre composante possible de la typologie des frontières ; ici encore, cette liste ne se veut pas exhaustive, et se base davantage sur des exemples de frontières existantes que sur des études menées au préalable.

Tout d'abord, il est important de souligner que tracer une frontière institutionnelle implique d'avoir un pouvoir sur l'espace où l'on trace cette frontière. Cela renvoie à l'idée de la reconnaissance de ce pouvoir par les individus et les institutions occupant cet espace. Si le pouvoir est reconnu et admis, on peut supposer que la frontière sera reconnue et admise, sauf si celle-ci marque le début d'un désaccord entre les individus et le pouvoir en place. C'est sur cette hypothèse de reconnaissance de la frontière que nous basons cette partie de notre typologie.

Nous avons ensuite choisi de décomposer l'instauration des frontières en deux grands types : une institution peut tracer des frontières internes au territoire qu'elle contrôle, et elle peut aussi tracer des frontières externes, autrement dit en bordure du territoire. Tracer des frontières externes renvoie davantage à l'objectif d'affirmation d'une souveraineté sur un espace : l'institution, en identifiant les individus et l'intégrité du territoire qu'elle occupe, va chercher au final à s'identifier elle-même. Tracer des frontières internes au territoire renvoie en revanche plus à un objectif de gestion de l'espace, qui va contribuer à identifier des catégories d'individus présents sur le territoire et des espaces composant ce dernier.

Chacun de ces deux grands types semble ensuite se décomposer selon deux sous-types : des frontières concertées et des frontières imposées. C'est ici qu'intervient la notion de reconnaissance du pouvoir. Les frontières concertées, internes ou externes, obtiennent l'accord de l'ensemble des acteurs institutionnels pouvant agir sur le dit territoire. On peut penser aux frontières de l'Europe de l'Ouest, qui ont finies par être reconnues par des accords bipartites et par la communauté internationale, ou aux tracés des limites de certaines régions françaises qui ne semblent jamais avoir soulevé de contestation, comme l'Alsace. La reconnaissance des frontières par les institutions hiérarchiquement supérieures ou inférieures, mais aussi voisines, ou internationales<sup>9</sup>, permet en partie la légitimation d'une frontière. En revanche, des conflits sont souvent occasionnés par des frontières imposées. Nous entendons par frontière imposée une frontière qui a été l'objet d'une contestation par au moins un des acteurs institutionnels du territoire. Ce type de frontière peut alors être décomposé en de multiples sous-types dont il serait difficile d'établir une liste exhaustive. On peut citer l'exemple d'une frontière imposée par une institution hiérarchiquement supérieure à une institution avec l'accord de l'institution voisine, ou l'exemple d'une institution qui impose la frontière à l'institution voisine (on peut s'inspirer du cas des armistices). Il peut aussi y avoir des divergences entre les différents échelons d'institutions quant à l'acceptation de la frontière.

<sup>9</sup> La communauté internationale n'a à proprement parler pas le pouvoir d'agir sur les territoires. Mais son opinion va influencer l'acceptation ou le refus de la frontière.

Si, dans la majorité des cas, les frontières imposées sont l'origine de conflits incessants (le cas des frontières imposées lors des périodes coloniales en est un exemple marquant), il est toutefois à noter qu'une frontière peut être imposée pour apaiser un conflit : on peut citer par exemple le cas des « peacelines » de Belfast, ou la « ligne verte » de Nicosie. Si dans ce dernier exemple, la ligne verte a été instaurée par les autorités britanniques qui détenaient jusqu'à peu le contrôle sur le territoire par la domination coloniale, et qui devaient donc conserver un résidu de pouvoir sur celui-ci (Cf. partie *Les frontières urbaines à travers le monde, T1. Partie 3*), cela amène à considérer la complexité des créations et des déstructurations de frontières dues aux règles internationales. Ainsi, le droit d'ingérence permet à des institutions extérieures, qui de facto n'ont pas de pouvoir sur le territoire, de le prendre et de créer ou d'abolir certaines frontières.

Il est à noter (et nous le soulignerons encore par la suite), que toutes les modalités citées précédemment qui peuvent composer la typologie des frontières s'expriment à un instant T du processus de frontièrisation. Ces modalités sont amenées à changer, à se redéfinir dans le cas où la frontière se déplace (lors de conquêtes, d'expansion de l'Ékoumène), selon le contexte extérieur (la frontière va être rigidifiée si les menaces augmentent), le contexte intérieur... Une frontière étant contrôlée par un pouvoir, et les objectifs de ce pouvoir étant changeants, une frontière peut se transformer, être reconnue ou contestée au cours du temps sachant que le territoire se transforme également. On peut citer les frontières de l'Europe de l'Ouest, pendant un temps mouvantes et contestées, maintenant reconnues et acceptées.

Mais les frontières ne sont pas uniquement contestées ou approuvées par les institutions ; elles font aussi intervenir d'autres acteurs, et notamment les individus. De la même manière que les institutions hiérarchiquement inférieures, les individus sont aussi amenés à accepter, ou à refuser l'identification qui leur est donnée. Des conflits peuvent alors provenir du refus du pouvoir en place par les populations. D'autre part, ces conflits peuvent aussi émerger quand l'institution semble menacer l'appartenance des individus à une communauté. Cela nous amène sur le second type de frontièrisation que nous souhaitons aborder.

### C. Processus de frontièrisation bottom-up

Nous avons vu préalablement que la frontièrisation top-down faisait partie de l'identification par une institution. Mais nous avons aussi vu que cette identification pouvait être refusée par les identifiés, cela traduisant alors un refus d'appartenance. De plus, nous avons précédemment commencé à aborder des exemples où les individus se regroupent dans une logique d'appartenance, et invoquent alors une ou plusieurs caractéristiques communes qu'ils ont eux-mêmes choisis. Ce regroupement peut-être d'ordre relationnel, « tu me ressembles, donc je te fréquente », mais il peut aussi – et c'est là le point qui nous intéresse – être d'ordre spatial. De la même manière que les institutions, ces groupes vont alors délimiter un territoire, volontairement ou non, qu'ils jugent être lié à la communauté à laquelle ils appartiennent.

Pour traiter ce type de processus, nous avons fait le choix de passer par le biais du processus de territorialisation pour comprendre la formation de frontières sociales, que nous pourrions aussi appeler frontières communautaires au sens où elles sont créées par un groupe ne s'organisant pas

forcément selon une hiérarchie. Les échelles de territorialisation de groupes d'individus sont multiples, étant donné qu'elles dépendent des zones d'expression de diverses caractéristiques. Elles sont aussi multiples que les identités territoriales développées au cours des diverses implantations humaines et de l'histoire de ces groupes et des territoires. Elles peuvent ainsi s'exprimer à l'échelle de pays, de quartiers, de villes, voire de continents, et un individu peut manifester son appartenance à plusieurs communautés de différentes échelles simultanément.

### **1. Objectifs de la territorialisation pour un groupe**

De la même manière que pour la territorialisation effectuée par une institution, nous avons cherché à définir les objectifs qui pouvaient conduire une communauté à se territorialiser. La liste qui suit s'appuyant sur des exemples, elle n'est sans doute pas complète.

Le premier peut être un objectif de protection face à l'altérité, protection qui est d'autant plus facile si les individus ayant cette identité sont regroupés. Ils pensent ainsi pouvoir maintenir leurs différences, par exemple au niveau des habitudes alimentaires, ou plus généralement de leur mode de vie. D'autre part, ils pensent pouvoir se défendre plus efficacement ensemble que s'ils étaient isolés. Cet objectif est souvent adopté par les groupes ethniques ou religieux qui se retrouvent minoritaires sur un espace donné. On peut citer en exemple la communauté des mormons aux Etats-Unis, qui se regroupe pour les raisons citées précédemment.

Le deuxième objectif serait celui de matérialisation de l'identité, soit de la rendre identifiable par autrui : on peut alors montrer cette différence, valoriser son identité. En effet, comme le dit Guy di Meo (2009) « *le territoire est un peu le corps pour l'identité : c'est ce qui se matérialise, se repère, ce qui se voit* ». Cet objectif vise aussi à attirer des individus susceptibles de venir consolider le groupe, ou inversement de repousser ceux qui seraient considérés comme responsables d'une modification du territoire dans sa composition, ou dans son fonctionnement.

Le troisième objectif principal d'un groupe qui se territorialise peut être de préserver ses priviléges. Il reprend les bases des objectifs précédents qui sont la défense et la valorisation, mais la différence se fait sur la possession de biens dont la valeur est reconnue par tous, et par conséquent convoités par certains. Il peut s'agir de la richesse, mais aussi de la sécurité, ou de terres agricoles ou d'autres sources de profits. Il peut aussi s'agir d'accessibilité, comme par exemple la proximité avec des voies maritimes, ou avec des dessertes de transports.

### **2. Modalités d'instauration des frontières socio-culturelles**

De la même manière que pour les frontières institutionnelles, nous avons cherché à distinguer les différentes modalités d'instauration des frontières découlant d'un processus bottom-up. Cela dit, il est plus difficile d'exécuter cet exercice pour ce type de frontière, d'une part car elles ont peu été étudiées dans les travaux de recherche, d'autre part car c'est un phénomène qu'il est sans doute impossible de formaliser. Lorsqu'une institution crée une frontière, elle est soumise au droit international, ou au droit étatique, ou plus généralement à la juridiction de l'échelon supérieur. Elle est donc répertoriée comme telle. Lorsqu'un groupe d'individus crée une frontière, c'est un processus officieux, et il n'y a pas de loi qui couvre la totalité des formes qu'il peut prendre.

Nous avons donc cherché à identifier des modalités d'instauration en s'appuyant sur les relations entre appartenance et identification d'une part, et appartenance et image sociale de l'autre. Cela nous permet en effet d'expliciter comment ces différents processus réagissent entre eux. Nous avons ainsi dégagé deux axes d'étude d'une frontiérisation bottom-up : quelles sont les bases de la formation de la communauté d'une part, et qu'est-ce qu'elle-même produit d'autre part. Il faut bien considérer que ces deux processus ne suivent pas une chronologie particulière : ils se développent en parallèle, se succèdent l'un l'autre, se causent mutuellement.

### **Les bases de la formation de la communauté**

C'est en croisant les différents processus de l'identité que nous avons tenté d'établir des types de formation d'une communauté, et que nous avons ensuite cherché à illustrer avec des exemples. Là encore, cette typologie ne vise pas à englober intégralement le processus de frontiérisation bottom-up, mais à donner des axes d'étude pour le qualifier.

On peut en premier lieu envisager le cas où la communauté s'est formée du fait d'une identification effectuée par une institution. On peut citer l'exemple de l'apartheid, à Johannesburg. Ce sont en effet les institutions qui ont effectué une ségrégation entre les noirs et les blancs, même si les différences culturelles impliquaient déjà une certaine affiliation à l'une ou l'autre des communautés historiquement et culturellement définies, ce qui montre bien l'imbrication des multiples processus de formation communautaire. Aujourd'hui, même si cette identification noir/blanc n'est plus d'actualité<sup>10</sup>, les communautés restent ségrégées spatialement<sup>11</sup>. On peut envisager que la formation d'une communauté en réaction d'une identification peut être due soit à l'acceptation de cette identification (les individus acceptent la catégorie qu'on leur affecte ; par exemple, on se considère parisien, ou marseillais, ou français, et ainsi de suite), soit à son refus. Pour illustrer cette idée, nous pensons notamment au mouvement hippie, qui a conduit des individus à se regrouper dans certains espaces pour créer une communauté. Un autre exemple que nous pouvons citer est celui des gens du voyage : même si maintenant les institutions leur ont attribué l'identification "gens du voyage" - qui regroupe indistinctement les différentes communautés existantes – ils ont créé leur communauté, entre autres, par refus d'une identification par une adresse.

Une autre base de formation d'une communauté peut être l'adhérence à une image sociale attribuée ou déjà existante. Un exemple un peu particulier est celui de la création des grandes cités ouvrières à l'ère industrielle ; particulier car la formation de ces communautés a été accompagnée par les institutions (entreprises ou municipalités), ce qui nous permet aussi de rappeler l'étroite interaction entre le processus de frontiérisation top-down et le processus de frontiérisation bottom-up. Mais certaines études sur le sujet soulignent qu'à l'époque, le statut d'ouvrier étant valorisant (Avanza, Laferté, 2005), les individus qui vivaient dans ces cités ont donc fait le choix de composer une communauté sur la base d'une image, de valeurs, d'un mode de vie. On peut aussi prendre l'exemple des quartiers chinois, italiens, etc., qui sont davantage marqués aux USA. Lorsqu'ils

<sup>10</sup> On peut relativiser ce fait par l'existence contemporaine d'une discrimination positive, cependant ce sujet, qui pourrait faire l'objet d'études à part entière, est difficile à aborder dans notre définition.

<sup>11</sup> Source : travail de cartographie réalisé par Adrian Frith, analysé dans « *Les cicatrices en couleur de l'apartheid* » - Sophie Bouillon, in *courrierinternational.com*.

immigrent en masse dans un nouveau pays, les individus sont souvent amenés, en fonction de la présence ou non d'une politique de mixité mise en place par l'institution gérant le territoire, à former des communautés spatialisées sur la base de similarités culturelles, de mode de vie particuliers ; soit sur la base d'une image sociale. Le troisième cas pouvant illustrer ce phénomène est celui des « *gated communities* » qui émergent un peu partout dans le monde ; les individus adhèrent à une image sociale dont les attributs sont la richesse, la sécurité et la qualité de vie.

Enfin, on peut considérer qu'une communauté peut se former à partir d'une coprésence sur un espace. Nous avons précédemment cité l'exemple des résidents d'un quartier pavillonnaire. Un autre exemple qui pourrait venir appuyer nos dires est celui des camps miniers, et notamment des corons. En effet, les ouvriers des mines devaient, avec leur famille, venir s'installer au plus près du lieu de l'exploitation ; c'était ainsi moins dans une recherche de confort, ou pour avoir une image particulière, que pour des raisons pratiques. Pourtant, maintenant, on parle bien de communauté quand on cite ces miniers, une communauté qui renvoie une image particulière. Cela nous permet donc d'introduire notre deuxième axe d'étude, les productions faites par la communauté.

Nous conclurons toutefois cet axe-ci sur le fait qu'une communauté ne se forme pas uniquement sur une seule de ces trois bases. Ces cas peuvent advenir, mais souvent la formation d'une communauté est complexe et fait appel à des combinaisons entre appartenance à une catégorie identifiée, appartenance à une image correspondant à l'individu, et appartenance à un espace commun. Prenons comme exemple le cas de Belfast, les deux communautés en conflit induisaient des appartенноances complexes : nationalistes (irlandais et anglais), culturelles et idéologiques (protestant et catholiques, unionistes et indépendantistes), mais aussi spatiales, avec des quartiers présentant une faible mixité entre ces deux communautés (*Cf. partie Les frontières urbaines à travers le monde, T1. Partie 3*).

### Les productions de la communauté

Nous avons abordé précédemment le cas des ouvriers miniers en nous appuyant sur l'hypothèse qu'ils n'avaient pas d'identité commune lorsqu'ils se sont installés dans les corons. Le fait qu'aujourd'hui, ce terme (et les idées lui étant associées) parle à une importante partie de la population n'ayant jamais connue les mines traduit bien l'existence d'une exportation d'image sociale, et que cette image a été produite par cette communauté – ou du moins, pour cette communauté. Ainsi, la production d'une image sociale implique qu'il existe des "producteurs d'image". Nous avons vu dans la partie *Processus de frontiérisation bottom-up* que les institutions en étaient un, mais nous avons cherché à en dégager d'autres, toujours par le biais d'exemples et de connaissances propres. Nous nous intéressons à ce point car frontière et image sociale sont étroitement liées : l'image sociale peut faire frontière, et la frontière peut renforcer l'image sociale (nous développerons davantage ce fait dans la partie *IV.B.2.2. La représentation sociale*).

Nous pouvons notamment reprendre le cas des quartiers chinois : nous avons vu que les individus se regroupaient en communauté sur la base d'une image sociale (basée sur la culture chinoise, en l'occurrence). Pour qu'ils s'appuient sur cette image sociale, il fallait qu'elle ait été produite au préalable par les migrants eux-mêmes. Depuis l'immigration, il y a donc une production

constante d'une image sociale qui ne représente pas tout à fait la culture chinoise, mais la culture d'une diaspora chinoise<sup>12</sup> qui s'exprime dans les multiples marqueurs qu'on peut trouver dans les quartiers chinois.

Le cas des HLM, en France, est aussi intéressant à traiter concernant les "producteurs d'image", et également concernant l'alternance et l'hybridation des processus de l'identité. Lors de la création de ces ensembles, les individus se regroupaient sur la base de l'image que donnaient les promoteurs et les institutions : un cadre de vie confortable, de qualité, et moderne. Aujourd'hui – ou du moins avant que les institutions ne mettent en place un panel de politiques pour tenter de résoudre le problème – la plupart des individus rejoignent cette communauté de la même manière que les miniers rejoignaient les corons, par défaut. Il est possible de parler de communauté du fait que dans les discours retransmis par les médias, ou à partir de travaux faits sur le sujet, on ressent que les individus éprouvent une appartenance à ce territoire, un lien avec leurs voisins. L'image qui émerge de ces milieux est en effet extrêmement négative, comme par exemple le quartier Saint-Blaise à Paris, XXème arrondissement. La particularité de cette image est que, contrairement aux quartiers chinois, elle n'est pas produite par une majorité des habitants. En appliquant nos connaissances à ce sujet, on peut considérer qu'elle est produite par les individus extérieurs à la communauté, se basant à la fois sur l'identification opérée par les institutions (nombre de chômeurs, niveau de revenus), mais aussi sur l'image effectivement produite par une minorité incluse dans ces communautés (vandalisme, trafics). Mais il faut bien comprendre que cette image est largement véhiculée, amplifiée et parfois produite par les médias.

Cet exemple nous permet de constater que les "producteurs d'image" ne sont pas systématiquement les individus, ou l'intégralité des individus de la communauté représentée. Cependant les conséquences restent les mêmes, et parmi elles la délimitation d'un territoire. Celui-ci se fait d'une part par l'apposition de marqueurs sur l'espace occupé. Ces marqueurs peuvent être d'ordre matériel et permanent, mais il peut aussi s'agir de marqueurs temporaires comme l'occupation d'un espace. D'autre part, cette délimitation peut se faire par la représentation que les individus, extérieurs au territoire ou non, se font de la frontière. Nous aborderons plus en détail ces formes de la frontière dans la partie *IV.B.2.2.La représentation sociale* et *IV.C.Les spatialités de la frontière*.

Enfin, on peut imaginer, bien que n'ayant pas d'exemple précis de ce cas de figure, qu'une communauté d'individus peut aussi produire une institution, ou un pouvoir gestionnaire de son territoire. On peut penser aux maisons de quartiers, ou aux associations de résidents d'immeubles, qui ont peu de pouvoir sur le territoire auquel ils sont associés, mais qui peuvent porter un discours à l'extérieur de la communauté. Cette nouvelle institution peut alors procéder à une identification et à l'attribution d'une image sociale et à la délimitation de son territoire par une frontière institutionnelle.

<sup>12</sup> Source : Michel Bruneau, *Phénomène diasporique, transnationalisme, lieux et territoires*, Ceriscope Frontières 2011. En ligne : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part4/phenomene-diasporique-transnationalisme-lieux-et-territoires>

Un fait que nous avons occulté jusque-là pour faciliter la compréhension du phénomène est que, comme nous l'avons dit précédemment, une institution peut être considérée comme un individu dans un certains contexte, au sens où elle va avoir le même comportement vis-à-vis d'une institution supérieurement hiérarchique. Nous pensons notamment à l'exemple de la formation de l'Union Européenne. Initialement, il s'agissait d'une communauté d'institutions se sentant appartenir à une histoire, à des mœurs similaires, à une volonté commune de se développer et de sortir d'une période de conflits. De cette communauté est née une nouvelle institution, l'Union Européenne, qui a un pouvoir sur le territoire issu de l'union des territoires de cette communauté et en contrôle notamment les frontières dans une certaine mesure, tandis que les membres de la communauté peuvent exercer un libre-échange entre eux. A une autre échelle, il est aussi possible de considérer le cas de l'intercommunalité en France. Pour la plupart des cas, hors injonction donnée par le préfet de région, une institution intercommunale naît de la volonté d'une communauté de communes – le nom est explicite – et ce sont ces communes qui donnent un pouvoir à la nouvelle institution, selon un certain code, et acceptent que ce pouvoir s'exerce sur leur territoire. Dans d'autres cas, certaines communes refusent l'identification proposée, car elles ne se sentent pas appartenir à la même identité que celle de la communauté à laquelle on veut les joindre. Certaines se tournent alors vers d'autres communautés (celles-ci étant désormais obligatoires), voire en créent une nouvelle avec d'autres communes.

#### D. La frontiérisation, un phénomène complexe et polymorphe

La construction des territoires – et par conséquent des frontières – est donc la résultante constante de l'interaction entre l'identification, qui fait intervenir le processus de frontiérisation institutionnelle, l'appartenance, liée au processus de frontiérisation bottom-up et à la formation de communautés, et le processus de création d'image sociale, lequel fait appel aux deux autres processus.

On peut donc difficilement considérer les deux processus de frontiérisation indépendamment l'un de l'autre quand dans la très grande majorité des cas, ils se produisent ensemble : chacun des processus fait donc appel à l'autre, et inversement.

L'espace est ainsi découpé en de multiples territoires. Sans vouloir faire une liste exhaustive, il serait possible de parler de territoires institutionnels, de territoires historiques, de territoires religieux..., qui se superposent, se chevauchent et parfois s'opposent. Il y a donc autant de frontières que de territoires, et certaines sont susceptibles d'en remettre d'autres en question. Une frontière légitime serait une frontière que reconnaîtraient tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels, communautaires ou des individus. Manquant de légitimité pour certaines, les frontières sont des objets de contestations, de controverses et de contentieux (Hamman, Hintermeyer, 2012). En effet, ce manque de légitimité peut s'exprimer à travers des contestations de frontières institutionnelles par des communautés d'individus, ou par des institutions, qui ne se sentent pas appartenir au territoire institutionnel. Nous pouvons également donner en exemple les controverses allant de pair avec une frontière institutionnelle causant une fracture dans un territoire culturel.

Les exemples de décalage et de croisement entre différents types de frontières sont multiples, et cela induit des interactions entre les différents processus de l'identité, qui deviennent

conséquences en plus d'être la cause des frontières. Pour citer un exemple parmi beaucoup d'autres, on peut considérer une institution qui, pour légitimer sa frontière auprès d'une communauté, va reprendre le discours de cette communauté. Inversement, nous avons abordé précédemment le cas d'une communauté qui, pour se protéger davantage, va mettre en place une institution et une frontière institutionnelle.

Du fait de cet enchainement de causes et d'effets, on peut donc conclure sur le fait que lorsqu'elle est créée, toute frontière est vouée à être restructurée (Hamman, Hintermeyer, 2012). Le processus de frontiérisation est continu. Etudier une frontière signifie donc être conscient que nous l'étudions à un instant précis, qu'elle a une histoire et qu'elle a vocation à changer de dimensions et de formes par la suite. Elle dépend en effet de la volonté des acteurs ayant la capacité de pouvoir agir dessus. Par la suite, nous étudierons donc quelles peuvent être ces multiples dimensions et formes de la frontière.

**En partant de l'hypothèse que le processus de frontiérisation fait partie intégrante du processus de territorialisation, nous sommes très vite amenés à lier les notions de frontière et d'identité, étant donné que la formation d'un territoire correspond à l'implantation d'une identité sur un espace. Pour étudier plus en détail le processus de formation d'une frontière, il est possible de nous baser sur la décomposition de l'identité en trois processus : l'identification, l'image sociale et l'appartenance.**

**L'identification est un processus réalisé par une institution sur des individus ou sur d'autres institutions, qui consiste à les catégoriser, à leur donner une identité institutionnelle (car donnée par une institution). Elle est donc liée entre autres à la création d'une frontière institutionnelle ; c'est ce que nous appelons le processus de frontiérisation top-down.**

**L'appartenance fait en revanche intervenir les individus. Elle est corrélée au regroupement spatial d'individus ou d'institutions dans une logique de création d'une communauté autour d'une identité socio-culturelle, et s'articule donc avec un processus de frontiérisation bottom-up.**

**La création d'image sociale est un processus difficile à considérer de manière indépendante, car il est fortement lié avec les deux autres processus. Il compose la majeure partie des interactions entre l'espace et l'identité, et il est fortement associé à la notion de frontière.**

**Il est possible d'étudier les caractéristiques d'une frontière à un moment figé de son évolution, notamment ses objectifs de création et de maintien, ses modalités d'instauration, et les acteurs qui agissent dessus ou sont exposés à ses conséquences. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'une frontière est continuellement restructurée, car elle dépend de la volonté des acteurs ayant la capacité d'agir dessus. Elle peut aussi être remise en question par une autre frontière, car il y a autant de frontières que de territoires, et ces territoires se superposent, se chevauchent et parfois s'opposent.**

#### IV. Les dimensions de la frontière

Après s'être intéressés aux processus qui peuvent amener à la formation d'une frontière, nous nous intéressons ici plus particulièrement à ce qu'elle exprime, et de quelle manière elle le fait. Ainsi, l'étude de l'objet frontière peut être définie à travers les dimensions qu'il peut endosser.

##### A. Préambule : la frontière, entre séparation et liaison

L'expression de la frontière ramène, en définitive, à des logiques de séparation et / ou de liaison. La multitude de cas et de réalités qu'expriment la frontière, à des échelles variées, ne permet pas de la limiter à une définition trop étroite. En effet, la frontière se définit par une combinaison de propriétés dont les effets sur l'espace peuvent être très variables (Groupe Frontière, 2004).

Dans le langage commun, la frontière désigne davantage une limite séparant deux zones ou deux territoires (en particulier des Etats) ou parfois, de manière plus large, deux entités différentes. Il en ressort, en plus de la dimension politique majoritairement présente dans le sens courant donné à la frontière, une connotation axée sur la délimitation, la séparation. On touche ici à ce que nous considérons comme un des deux processus clés relatifs à la frontière, c'est-à-dire le fait que la frontière marque une distinction entre deux entités spatiales ayant une ou des caractéristiques différentes. Dans notre cas, le fait de considérer des frontières spatialisées nous amène à nous intéresser aux caractéristiques communes et aux différences des territoires de part et d'autre de la frontière. Ces caractéristiques peuvent être d'ordres très variés car pouvant, par exemple, faire référence à des éléments historiques, culturels, économiques, juridiques, idéologiques, sociaux... C'est à travers ce type de caractéristiques, dont la liste précédente n'a pas vocation à être exhaustive et ordonnée, que s'expriment l'existence et la particularité d'un territoire. Elles donnent ainsi un sens à la frontière, pour ceux qui l'instituent ou pour ceux qui la vivent, par le biais des différentiels qu'elle provoque. La distinction spatialisée qu'exprime la frontière met donc en jeu les caractéristiques propres de chaque entité de part et d'autre de la frontière. Ainsi naissent des mécanismes relatifs aux enjeux que constituent ces caractéristiques, qui expriment la distinction ou la séparation.

Ces mécanismes peuvent également exprimer la relation. En effet, la frontière marque également le passage d'un territoire à l'autre, passage exprimé à travers les liens qui existent entre les deux territoires de part et d'autre de la frontière. Il est ici important de ne pas considérer uniquement la frontière dans son rôle de séparation. A l'heure de la mondialisation, les territoires ne se suffisent plus à eux-mêmes et les communautés n'y vivent pas en autarcie. Un minimum de liens est nécessaire<sup>13</sup>. Par exemple, pour la quasi-totalité des sociétés contemporaines et quelle que soit leur échelle, une partie des ressources se situe à l'extérieur du territoire. Ces ressources sont celles qui permettent la survie du territoire et de ses habitants ainsi que celles qui permettent son développement (matières premières, produits alimentaires, connaissance, savoir-faire...). Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on étudie le territoire d'une ville, lieu connecté à l'extérieur par l'ensemble des réseaux et qui dépend de cet extérieur qui lui fournit un certain nombre de ressources. De même, les échanges se produisent également de l'intérieur vers l'extérieur du territoire, dans une logique d'interdépendance. Cette réalité territoriale a beaucoup évolué ces

<sup>13</sup> Cette idée est notamment exprimée à travers le film *Le village*, film américain de M. Night Shyamalan sorti en 2004.

cinquante dernières années avec l'apparition et l'affirmation du "tiers-espace" du périurbain, espace très varié et parfois multi-polarisé, qui s'étend des abords des banlieues jusqu'aux espaces ruraux et qui est marqué par de nombreuses connexions et mobilités (Vanier 2002). Cette complexification territoriale, que l'on retrouve non seulement en France mais dans bien d'autres pays, correspond à une logique de réseau plus qu'à une logique de bassin (Ibid.). Ainsi, la gestion de la frontière implique de moduler la liaison avec l'extérieur (ou plutôt les extérieurs) en fonction, notamment, des besoins du territoire.

Par ailleurs, le seul rôle de séparation ne peut être considéré comme acceptable. L'histoire a montré que les cas les plus tragiques relatifs aux frontières se sont exprimés à travers une stricte séparation et une fermeture quasi-totale. On pense ici notamment aux exemples emblématiques de frontière du Mur de Berlin, de la frontière qui sépare les deux Corées ou encore de celle séparant Israël et la Palestine. Ces raisons nous amènent à nous intéresser également à ce qui relie, à ce qui établit ou exprime du lien entre les deux parties. L'unique rôle de séparation est moins visible lorsque l'on considère d'autres types de frontières, et notamment à d'autres échelles institutionnelles. Pourtant, une prépondérance du rôle de séparation n'est pas moins regrettable dans le cas d'autres frontières, comme celui des frontières sociales par exemple (pauvreté, gangs...).

A l'opposé de la seule séparation, la frontière n'a pas vocation uniquement à relier. Cela reviendrait à défonctionnaliser totalement les frontières (Guichonnet, Raffestin, 1974). Les évolutions contemporaines du monde ont mené à un vaste mouvement d'ouverture des frontières, permettant davantage d'échanges, matériels ou non. Pourtant, la tendance que Debray appelle le « *sans-frontierisme* » ou le « *mainstream* » et qui prône la globalisation des échanges, des idées, des pratiques... n'est pas signe de la fin des frontières (Debray, 2012). En effet, il ne s'est jamais créé autant de frontières nationales que ces cinquante dernières années, des conflits frontaliers persistent, les découpages politiques sont fréquents et même la mer se territorialise (Ibid.). De même, on observe en France la formation de nouveaux territoires d'actions publiques, qui s'instituent avec des limites fixes (les régions en tant que collectivités territoriales avec la loi de décentralisation de 1982, les EPCI<sup>14</sup>...) Bien que certains territoires peuvent émerger par regroupement (de communes dans le cas de l'intercommunalité, d'Etats dans le cas de l'Union Européenne), ces formations n'effacent pas pour autant les frontières préexistantes entre ces territoires. De manière générale, la globalisation et l'ouverture physique des frontières peuvent provoquer un repliement psychique sur nos racines ou même un repli par mécanisme de défense contre des menaces extérieures (Newman, 2006 ; Debray, 2012).

Par conséquent, la réalité des frontières nécessite de prendre en compte à la fois ce qui sépare et ce qui relie. Comme l'a dit Piermay, la frontière est l'endroit « « où se jouent l'ouverture et la fermeture des sociétés » » (Piermay, 2005, p220). On est alors dans une logique de gradation et d'équilibre entre la seule séparation et la seule liaison. Pour utiliser une citation plus familière, on peut dire que « *toute frontière, comme le médicament, est remède ou poison, et donc affaire de dosage* » (Debray, 2012, p88).

<sup>14</sup> Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Il existe des EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communauté urbaine, métropole) et sans fiscalité propre (SIVU, SIVOM...).

## B. Deux principales dimensions

Les processus de séparation et de relation peuvent s'exprimer de différentes façons. La frontière fait ainsi référence à différentes dimensions. Pour chacune, la séparation et la relation peuvent par exemple être modulées par des fonctions ou des pratiques engendrées par l'existence de la frontière. Nous avons ici décidé de les regrouper en deux principales dimensions, suivant le type de processus dont elles émanent. Il aurait été possible de dégager d'autres dimensions en fonction d'autres critères, mais le parti pris a été de distinguer la dimension institutionnelle et la dimension sociale de la frontière afin de faire la corrélation avec les deux types de processus étudiés dans la partie *III. Processus de frontièrisation*.

### 1. La dimension institutionnelle

La dimension institutionnelle de la frontière se place dans le cadre d'une construction institutionnelle d'un territoire et met en jeu des acteurs institutionnels. Nous allons ici tenter d'approcher cette dimension institutionnelle sans faire référence uniquement aux frontières étatiques. Pourtant, une part conséquente des études et des recherches menées sur la frontière concerne en premier lieu les frontières étatiques. Il faudra donc être précautionneux quant à l'application de certains éléments à d'autres types de frontières institutionnelles.

#### 1.1. La frontière suppose au moins deux modes de gestion particuliers

La dimension institutionnelle concerne la frontière en tant que limite politique et administrative d'un territoire. Cela suppose l'existence d'un acteur institutionnel, d'un pouvoir qui a la capacité d'agir sur ce territoire (Lévy, Lussault, 2003). En considérant la frontière comme limite politico-administrative d'un territoire, ce territoire n'étant pas nécessairement un Etat, la frontière marque la limite d'un mode de gestion. Ce pouvoir institutionnel possède alors ses propres caractéristiques et la frontière devient un lieu d'affirmation et de reconnaissance de pouvoirs institutionnels.

Cette dimension de la frontière suppose l'existence d'au moins deux pouvoirs institutionnels et donc d'au moins deux modes de gestion différents ayant chacun des caractéristiques plus ou moins divergentes. Ces caractéristiques sont très variées, se combinant d'ailleurs avec des caractéristiques faisant référence à la dimension sociale. On peut toutefois, sans s'y limiter, en citer plusieurs : les caractéristiques politiques (comprenant à la fois le système politique et l'ensemble des actions publiques menées par le pouvoir institutionnel), les caractéristiques normatives (faisant référence à l'ensemble des lois, des règlementations et des droits applicables sur le territoire) et les caractéristiques économiques (l'économie jouant un rôle prépondérant pour les territoires et leurs acteurs).

Dès lors, la frontière peut revêtir différentes fonctions qui naissent de l'existence de différenciels plus ou moins forts entre deux systèmes institutionnels. Le travail de Guichonnet et Raffestin sur les fonctions de la frontière (1974), bien qu'il s'applique initialement aux frontières étatiques, nous permet d'approcher les enjeux de la frontière qui sont relatifs à l'existence de ces deux modes de gestion particuliers. Les fonctions *légales* et *fiscales* renvoient respectivement aux caractéristiques normatives de chaque territoire (la fiscalité dépendant également de la législation en vigueur sur un territoire). La fonction *idéologique* combine à la fois des mécanismes sociaux et des

phénomènes politiques, nous traiterons cette fonction plus en détail dans la partie sur la dimension sociale (*Cf. partie IV.B.2.2.*), tandis que la fonction *militaire*, bien que moins présente à l'heure actuelle, nous rappelle que la frontière peut aussi marquer la limite de l'expansion d'une puissance militarisée et qu'elle peut ainsi entraîner des rapports plus ou moins conflictuels. Il est ici possible de faire le parallèle avec le pouvoir de police du maire dans le cadre de la commune. En effet, le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter des mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune. A ce titre, il a le statut d'officier de police judiciaire et il est chargé de la police municipale, sous le contrôle du représentant de l'état dans le département. Cet aspect peut également faire partie, d'une certaine manière, de ce que Raffestin appelle la fonction de *contrôle*. Cette fonction, plus transversale que les précédentes, consiste à opérer un filtrage. Il s'agit de contrôler les liens entre les deux territoires, et notamment les échanges physiques de personnes, de biens ou de marchandises. Ce contrôle s'effectue le plus souvent dans une logique de protection, afin de maintenir la sécurité sur un territoire, de ne pas perturber son fonctionnement et de ne pas altérer les caractéristiques du territoire en autorisant des échanges non souhaités. D'une autre manière, le contrôle peut également s'effectuer sur les liens immatériels, notamment à travers l'échange de capitaux ou d'informations. Ainsi, même s'il n'est pas spatialisé, ce contrôle met tout de même en jeu les frontières du territoire. Quel que soit sa nature, la fonction de contrôle de la frontière met en évidence son caractère vulnérable : la frontière constitue en effet un espace à risques qui met en jeu l'ensemble du territoire qu'elle délimite.

Les différentes fonctions évoquées précédemment font le plus souvent référence aux frontières étatiques, les premières qui viennent généralement à l'esprit lorsque l'on aborde le sujet de la frontière. Dans le cas des frontières institutionnelles internes aux états, ces fonctions sont le plus souvent moins marquées voire inexistantes. Cette constatation dépend bien sûr des caractéristiques de l'Etat dans lequel on se trouve, la fonction légale s'exprimant par exemple de manière plus forte dans le cas d'un Etat fédéral que dans le cas d'un Etat unitaire, les Etats fédérés étant en mesure d'appliquer leurs propres normes sur leur territoire. Toutefois, il est possible de noter que pour ces frontières institutionnelles internes à un Etat, issues d'une volonté de structuration et d'organisation d'un territoire national, la frontière marque en premier lieu un changement d'appartenance<sup>15</sup> entre deux territoires d'action publique différents. De ce fait, la frontière entre deux territoires s'exprime à travers l'action publique qui est menée de part et d'autre de cette dernière. Le cas français de la décentralisation et du poids croissant des pouvoirs locaux en est le reflet. Les territoires étant autonomes, ils sont à priori plus enclins à agir dans leur propre intérêt. Ainsi, on observe parfois des différentiels croissants entre les territoires, ceux-ci développant des politiques différentes au profit de leur propre développement. Parfois, ces différentiels entraînent des inégalités, ou une concurrence inter-territoire due à une non-concertation<sup>16</sup>. Cependant, bien que des oppositions marquées soient possibles, il semble difficile d'imaginer deux territoires en stricte opposition puisqu'ils sont supposés agir tous deux dans l'intérêt de l'échelon supérieur (l'échelon national par exemple). De même, c'est pour cette raison que certains territoires peuvent être amenés à accepter des actions qui n'entrent pas dans leur intérêt propre mais qui

<sup>15</sup> Le terme appartenance n'est pas entendu au sens juridique du terme.

<sup>16</sup> C'est pour remédier à ces phénomènes que les échelons de l'intercommunalité ont été créés.

s'inscrivent dans celui de l'échelon supérieur (équipements de type déchetterie ou station d'épuration par exemple) ou dans celui d'un autre territoire de qui il est solidaire.

L'existence de la frontière, et notamment la juxtaposition de systèmes discordants, crée de multiples différentiels (Piermay, 2005). Ces différentiels dépassent les seuls aspects institutionnels et politiques puisqu'ils peuvent concerner l'ensemble des éléments d'organisation d'une société.

### 1.2. *Des différentiels engendrant des pratiques et des actions particulières...*

Ces différentiels engendrent alors des pratiques propres à la frontière et à l'espace frontalier<sup>17</sup>. En effet, « *l'exploitation des différentiels crée des flux spécifiques, objets d'échanges matériels et intellectuels, licites ou illicites (contrebande)* » (Groupe Frontière, 2004). C'est donc dans l'exploitation des opportunités offertes par la frontière qu'apparaissent ces pratiques et ces interactions.

Sans détailler l'ensemble des échanges particuliers que peut engendrer la frontière, si tant est qu'ils soient tous identifiables, on peut souligner quelques pratiques marquantes. Par exemple, le cas des trafics de stupéfiants entre pays de production et pays de consommation, ou encore le cas des produits sur lesquels la législation n'est pas la même de part et d'autre de la frontière, sont des exemples significatifs dans le sens où ils font beaucoup parler d'eux dans les médias. Un autre exemple serait celui de la fonction de refuge que peut exercer la frontière. Dans un contexte de conflits internes ou d'oppression sur un territoire, le passage de la frontière peut permettre à une personne de se mettre en sécurité (exemple de l'exil). Ces deux exemples particuliers montrent bien la diversité des échanges spécifiques qui peuvent apparaître en présence d'une frontière. A une échelle communale, ou intercommunale, cette logique de génération de flux par un différentiel entre deux territoires est aussi observable. Un exemple que nous pouvons citer est la relation entre les banlieues péri-urbaines et les grands centres d'agglomération : les individus travaillant en ville, profitent du fait que dans la commune voisine le prix du foncier et de la location est moins cher pour venir s'installer. La logique peut aussi être étudiée au niveau des entreprises : une grande entreprise qui recherche une masse salariale conséquente va se placer à proximité, et de manière à ce qu'elle soit accessible, mais sur le territoire de la commune qui lui offre l'implantation la plus avantageuse.

Face aux échanges provoqués par l'existence de la frontière, le pouvoir institutionnel d'un territoire agit de manière à préserver ses intérêts. La fonction de contrôle s'exprime donc à travers des postes de douane ou de surveillance. Ainsi, dans la pratique, le passage d'une frontière institutionnelle peut être accompagné par des procédures de contrôle pouvant comprendre un simple contrôle physique mais également des procédures administratives complexes (le passage des frontières des Etats-Unis en est un bon exemple). Dans le cas où cette fonction de contrôle doit être moins rigide, car le territoire et ses voisins sont inclus dans un territoire plus vaste qui impose le libre échange (comme dans le cas communal ou intercommunal), le territoire peut mettre en place des actions ou des dispositifs pour gérer et diriger les flux. On peut prendre l'exemple d'un plan de circulation, et donc d'une signalétique qui va faire converger les flux de voitures dans une certaine direction, ou d'un plan de stationnement privilégiant les résidents. Dans le registre des actions provenant du pouvoir institutionnel, ce dernier peut utiliser l'espace situé à proximité de la frontière

<sup>17</sup> Ce terme sera défini dans la partie les spatialités de la frontière (Cf. partie IV.C.2.1.).

selon plusieurs logiques. D'une part, une logique d'affirmation des caractéristiques du territoire (force, savoir-faire, symboles...) : l'aménagement de la frontière est alors travaillé et celle-ci revêt une fonction de vitrine. D'autre part, ces espaces peuvent devenir des zones de rebut où sont rejetés par exemple les équipements à connotation négative (logements sociaux, décharges, usines...) et où l'on jette ses déchets (Wackermann, 2003 ; Gay, 2004). Cela montre que selon ses intérêts, le pouvoir institutionnel va considérer la frontière différemment et donc agir différemment sur cette frontière.

Les différentiels présents du fait de l'existence de la frontière participent également à la structuration du territoire. Les différentiels provoquent un fonctionnement et une vie propre au territoire (Piermay, 2005). Ce fonctionnement et ces pratiques sont fortement liés à la situation locale puisqu'ils dépendent de la nature des différentiels qui s'expriment au niveau de la frontière. Pour illustrer cette notion de structuration et d'organisation du territoire autour d'une frontière institutionnelle, l'exemple de l'espace tri-national de la région de Bâle peut être utilisé. Cet espace est notamment structuré à partir des différentiels du marché du travail du côté français, allemand et suisse. En effet, les travailleurs frontaliers français qui travaillent en Suisse tendent à s'installer à proximité de la frontière, côté français, où le coût de la vie est moins cher qu'en Suisse. De même, on observe des flux transfrontaliers liés à l'achat de biens de consommation ou de services. Cette courte et incomplète illustration montre les enjeux politique et économique qui peuvent émerger de la frontière. Elle montre également que la frontière met en jeu des territorialités particulières qui s'expriment par des zones, des espaces frontaliers ou transfrontaliers marqués par les échanges et les relations transfrontalières entre les territoires. Nous nous intéresserons plus particulièrement à cette dimension zonale de la frontière dans une partie suivante (*Cf. partie IV.C.1.2.*).

L'encadré ci-après reprend la notion de « territorialité » afin de mieux comprendre les relations existant entre les individus et leur espace de vie.

#### Encadré « territorialités »

Le concept de territorialités est un concept qui entre en jeu lorsque l'on s'intéresse à l'espace physique et social. Ce concept, initialement avancé par le géographe Raffestin et repris par de nombreux chercheurs, est aujourd'hui utilisé dans les sciences sociales qui ont trait à l'espace. Nous l'entendons, de manière générale, comme l'ensemble des rapports que les individus et les groupes sociaux entretiennent avec l'espace qu'ils mobilisent.

Selon Di Méo, la territorialité est « *une relation individuelle et/ou collective [dans] un rapport complexe au(x) territoire(s)* » (Di Méo, 2004)<sup>18</sup>. Elle associe une relation existentielle de l'homme à l'espace et l'ensemble des réseaux de lieux pratiqués et vécus. De manière plus générale, la territorialité concerne l'espace vécu par les habitants et les acteurs d'un territoire. Elle s'exprime à la fois par les pratiques et les discours des habitants (Hoyaux, 2000)<sup>19</sup>. La territorialité revêt un aspect multidimensionnel : c'est dans ce sens qu'elle se distingue et qu'elle permet d'aller au-delà de la

<sup>18</sup> Cité par Aldhuy dans *Au-delà du territoire, la territorialité ?*, 2008.

<sup>19</sup> Citée par Ségaud dans *Frontières, limites et mitoyenneté : une question sans fin*, 2002.

notion de territoire qui reste très polysémique. En effet, la territorialité évoquerait l'espace vécu dans toutes ses dimensions (Aldhuy, 2008). Sur la base des travaux de Frémont (1979), Aldhuy propose trois éléments de compréhension de la territorialité (2008). Il s'agirait de l'identification de l'espace de vie (l'ensemble des lieux fréquentés par un individu ou un groupe social), la caractérisation de l'espace social (l'ensemble des interrelations qui découlent de l'espace social ou qui le forment) et l'appréhension de l'espace vécu (les valeurs psychologiques associées qui unissent l'homme à l'espace). Ces éléments peuvent être par exemple mobilisés dans le cadre d'une étude prenant en compte les territorialités.

En définitive, « *la territorialité permet de dépasser la seule question de l'organisation de l'espace des sociétés pour s'engager vers la compréhension de la condition spatiale des individus vivant en société* ». (Aldhuy, 2008). Aussi, lorsque Martin Vanier s'intéresse aux relations entre acteurs de différents territoires, il parle d'interterritorialité et non simplement de relations (Vanier, 2005, 2008). Il affirme en effet que les territoires en tant que sujets sociaux et économiques affirment des interterritorialités du fait des réseaux, des mobilités et de la pluralité des centralités. De ce fait, les territoires en tant que sujets politiques doivent s'adapter. Pour Vanier, il s'agit ici de développer la gestion des interfaces à travers de fortes relations entre acteurs nécessitant la codécision et la coresponsabilité, sans déboucher sans cesse sur la création de nouveaux cadres territoriaux (Ibid.).

### 1.3. ...ainsi que des interactions institutionnelles

La coprésence de deux systèmes institutionnels distincts et autonomes l'un par rapport à l'autre engendre des interactions au niveau institutionnel et politique, en plus des pratiques et actions développées précédemment. Ces interactions, marquées par la volonté des acteurs institutionnels, révèlent la gradation de la frontière en termes de séparation et de relation.

Tout d'abord, notons que la non-interaction est possible. Elle peut refléter une volonté de séparation en raison, par exemple, de divergences idéologiques (*Cf. partie précédente*). Selon la divergence des caractéristiques de chaque territoire et en présence de peu d'interactions (au niveau des acteurs institutionnels comme des pratiques), la frontière peut marquer deux temporalités différentes (temps sociaux) du fait de la différence de croissance, de développement entre les deux territoires (Guichonnet, Raffestin, 1974). A l'échelon local, on peut citer l'exemple de décalages entre des communes rurales dans lesquelles les institutions ont mené une forte politique d'équipements en nouvelles technologies (mise en place de la fibre optique, installations des réseaux dans les communes), et d'autres qui ont mis l'accent davantage sur d'autres domaines, comme l'agriculture, et qui sont ainsi peu connectées aux réseaux. A un échelon encore inférieur, nous pensons aussi au cas des secteurs patrimoniaux sauvegardés ; la problématique qui se pose souvent est que pour préserver l'image qu'ils renvoient, les institutions imposent des règles très strictes sur l'implantation de commerces, d'entreprises et sur l'équipement technologique des logements. On parle alors souvent de quartiers, ou d'espaces "musées", car ils ne peuvent profiter du dynamisme économique et social qui peut exister dans le quartier voisin, par exemple. Sans aller jusqu'à qualifier ce phénomène de non-interaction, un territoire peut également affirmer l'aspect séparatif de la

frontière du fait d'une volonté d'autonomie et d'indépendance par rapport aux autres territoires. Cette possibilité, bien qu'elle puisse être affichée au niveau institutionnel, ne signifie pas nécessairement que le territoire est en opposition par rapport aux autres, et cela n'empêche pas les relations entre les territoires dans les pratiques, d'autant plus dans un contexte de mondialisation des échanges.

Les interactions institutionnelles peuvent instaurer des nouvelles territorialités. En effet, les collaborations et coopérations entre acteurs institutionnels mettent en jeu de nouveaux rapports à l'espace. Ces rapports étant de types interterritoriaux, nous pouvons donc parler d'interterritorialités. Bien qu'ils n'instituent pas réellement d'interterritorialités puisqu'ils n'ont pas nécessairement rapport aux relations que les groupes sociaux entretiennent avec l'espace, les accords bilatéraux constituent une première forme de liaison. L'interterritorialité sur le plan institutionnel s'inscrit davantage dans les réelles coopérations transfrontalières.

Les espaces frontaliers<sup>20</sup> font apparaître de nouveaux projets qui ne se basent pas sur la constitution d'un nouveau territoire institutionnel classique, mais plutôt sur les relations interterritoriales qui font émerger des nouvelles formes de territorialités (Fourny, 2009 ; Hinfray, 2010). Ainsi, les coopérations transfrontalières prennent des formes variées dont il n'est pas possible de dresser un panorama exhaustif en ces quelques lignes. Pour citer quelques exemples, elles peuvent concerner la gestion commune d'espaces ou d'infrastructures, l'échange de savoir-faire et de compétences à travers les relations en réseau, des projets communs de développement voire des projets communs d'aménagement...

A partir d'études empiriques sur les relations transfrontalières (frontières étatiques), M-C Fourny (2009) dresse une typologie des formes de territorialités transfrontalières qui émergent de ces relations. Elle fait ressortir deux grands principes de coopération transfrontalière qui semblent transposables dans le contexte intercommunal. D'une part, les coopérations basées sur une logique de similitude, de coopération dans la ressemblance et dans le commun ; d'autre part, les coopérations pensées à travers les relations. Dans le premier cas, l'espace devient emblématique. La coopération peut viser à la formation d'un espace commun englobant, fondé sur les valeurs universelles transcendant les distinctions locales et culturelles, ou présupposer une certaine homogénéité ou encore des pratiques ou problèmes communs (du fait de la contiguïté) qui justifient la coopération. La gestion commune d'infrastructures sur un espace frontalier peut donc, par exemple, entrer dans cette logique : dans le cadre intercommunal, on peut penser aux gros équipements tels que les stations d'épuration, les aéroports, les gares TGV, les usines de traitement des déchets, et ainsi de suite... Dans le second cas, la coopération prend sens par les gains que cherche à obtenir chacun des territoires par ces liens. Les échanges et transferts de savoir-faire, de compétences, les alliances stratégiques qui s'expriment dans la mutualisation des forces et leur complémentarité sont ici des possibilités de coopérations. On peut penser notamment à la création de collèges, voire de piscines « à cheval » sur les deux communes. M-C Fourny précise également que de manière effective, les territorialités transfrontalières peuvent s'exprimer en combinant ces principes. Quoi qu'il en soit, les coopérations transfrontalières sont des interactions qui symbolisent bien la notion de relation induite par la frontière.

<sup>20</sup> Nous développerons ce terme dans une partie suivante.

#### 1.4. *Les outils de représentation des frontières institutionnelles*

La juxtaposition de deux modes de gestion particuliers à travers l'outil frontière n'engendre pas seulement des pratiques particulières sur un espace ou encore des interactions institutionnelles. En effet, chaque institution va implanter des marqueurs de son territoire, et diffuser une image de la frontière. La nécessité de représenter le territoire découle notamment d'une de ses propriétés : l'*espace ressource* qui induit que l'action humaine et plus spécifiquement l'aménagement entraîne une consommation de l'espace (Lussault, 2007). Ce dernier révèle donc un intérêt dans la possession, il devient convoité car il permet les actions de l'homme. Il en découle la nécessité de déterminer l'appartenance de cet espace afin d'éviter qu'il ne devienne source de conflits, par divers moyens cartographiques ou physiques.

Les institutions, tout comme les groupes d'individus dont nous parlerons dans la partie suivante, disposent de plusieurs outils pour représenter leur territoire et leurs frontières. Les représentations institutionnelles sont souvent les plus diffusées, car les institutions disposent généralement de plus de moyens et de l'organisation administrative nécessaire pour les appliquer.

La première représentation que l'on peut citer est la cartographie. Elle permet de représenter un territoire et d'en prendre possession tout comme l'explique l'encyclopédie de la géographie : « *Par la représentation cartographique, les hommes ont dressé progressivement l'image du monde, le "théâtre du monde" et en même temps se sont donnés les moyens d'agir sur lui, de le transformer, d'en prendre possession au sens le plus fort* » (Boilly, Ferras, Pumain, 1992, p11). Cette représentation de la frontière retrouve donc son sens premier dans l'histoire et la politique, se lisant comme une ligne séparant deux souverainetés (P. Hamman, P. Hintermeyer, 2012). Cette notion de ligne est donc inhérente à la représentation de la frontière, elle est nécessaire aux actants organisateurs afin de connaître leurs capacités d'actions, et permet l'accomplissement de la première fonction de compréhension de l'espace. La ligne frontière existe donc aussi bien sur les cartes que dans les esprits. Cependant, la tracer sur une carte reste complexe comme nous l'expliquerons dans une partie suivante.

Afin de matérialiser cette ligne, d'informer le passant qu'elle marque le passage d'un territoire à l'autre, les institutions travaillent sur la visibilité de la frontière. Le premier exemple qui nous vient à l'esprit est la présence des panneaux d'indication d'entrée de ville par exemple. On retrouve ces mêmes panneaux lorsque l'on entre dans un nouveau département, une nouvelle région et même entre certains pays. En addition à ces simples indications, une institution va pouvoir embellir les entrées de son territoire pour accentuer l'image du passage en y incluant un aspect « vitrine » du territoire comme nous l'avons vu précédemment. En effet, une part importante du 1% paysage dans les communes françaises est généralement utilisé pour embellir ces entrées de ville.<sup>21</sup>

Par les discours politiques mettant parfois l'accent sur la distinction entre territoires, les institutions cherchent à marquer l'existence de la frontière dans l'imaginaire des individus. Nous verrons dans la partie suivante comment cette image peut impacter les représentations dites "sociales" des habitants du territoire et également des extérieurs à ce dernier.

<sup>21</sup> Source : Boutet, 2012

La dimension institutionnelle, fortement associée à l'aspect politique, occupe une place importante dans ce qu'exprime la frontière. Elle suppose donc la coprésence d'au moins deux modes de gestion particuliers, et donc de différentiels qui peuvent s'exprimer de multiples manières. Elle engendre par la suite des pratiques et des actions spécifiques (parfois innovantes) qui expriment, à travers la multiplicité des cas, la gradation entre séparation et relation. D'une manière générale, elle participe à l'organisation et à la structuration de l'espace (Wackermann, 2003 ; Newman, 2006). Par ailleurs, la dimension institutionnelle ne peut être considérée indépendamment puisqu'elle fait également appel à d'autres acteurs, c'est-à-dire les individus et groupes sociaux qui habitent les territoires. Ainsi, la collaboration au niveau institutionnel n'est rien sans les échanges et les liens humains qui doivent l'accompagner ou qu'elle impacte.

## 2. *La dimension sociale*

A côté de la dimension institutionnelle, la frontière peut également exprimer une réalité sociale. Cette dimension sociale fait écho aux processus bottom-up d'émergence de frontières via des processus sociaux. Nous nous intéresserons d'abord aux caractéristiques sociales que peut exprimer la frontière avant d'aborder la représentation sociale qu'ont les personnes de l'objet frontière.

### 2.1. *Les caractéristiques sociales*

La frontière peut s'exprimer à travers des caractéristiques sociales. Elle révèle une distinction binaire sur la base des catégorisations sociologiques, c'est-à-dire sur la base des différentes catégorisations humaines présentes dans la société (Newman, 2006).

#### 2.1.1. *Les frontières dites sociales*

Les sciences sociales utilisent le terme « frontières sociales » pour désigner un certain nombre de phénomènes sociaux. La conception actuelle des frontières sociales repose notamment sur les travaux du sociologue allemand Georg Simmel (1908), qui considère la frontière sociale comme une limite interne à la société qui tient à la différence de degré de participation à la société de ses membres<sup>22</sup>. Sans entrer dans le débat de la participation à la société, il est toutefois possible de considérer que les frontières sociales expriment des formes de relégation au sein des sociétés contemporaines, pourtant pour la plupart basées sur l'égalité des chances et la mobilité sociale, et donc sur l'éradication de ces relégations (Soulet, 2010). A ce titre, le Groupe Frontière précise que ces frontières ne seraient pas des fractures puisque les parties qu'elles séparent évoluent dans un même ensemble interdépendant (Groupe Frontière, 2004). Globalement, on parle donc de frontière sociale lorsque les inégalités sociales aboutissent à une logique de relégation ou d'exclusion. Elles se basent le plus souvent sur des "classes sociales" mettant notamment en jeu la catégorie socio-professionnelle et les moyens financiers.

Ces frontières n'ont pas nécessairement un caractère spatial. Pourtant, l'espace peut jouer un rôle particulièrement important dans le cas des frontières sociales. Non seulement elles peuvent être spatialisées, c'est-à-dire qu'elles trouvent une inscription spatiale entre deux territoires, mais elles peuvent également être exacerbées à travers un processus de ségrégation résidentielle (Newman, 2006). Le cas de la pauvreté illustre particulièrement cet élément, d'autant plus qu'il est

<sup>22</sup> Idée notamment reprise par le Groupe Frontière (2004) et C.Sélimanovski (2005).

plus ou moins accompagné de discrimination et de ségrégation. La définition sociale de la pauvreté introduit une relation d'assistance qui réunit dans une catégorie unique des personnes qui, bien que différentes, sont marquées par un statut unique disqualifiant qui imprègne alors leur identité (Paugam, 1993)<sup>23</sup>. Cette pauvreté se traduit alors par une position résidentielle défavorable qui en retour, entretient ou aggrave la disqualification sociale<sup>24</sup> qui touche les personnes en situation de pauvreté (Sélimanovski, 2005). On est donc bien dans un processus de ségrégation, c'est-à-dire « *une mise à l'écart de population disqualifiée et/ou discriminée dans les espaces dépréciés* » (Ibid., p54). En France, l'exemple le plus marquant est sans doute celui des quartiers sensibles des grandes agglomérations françaises, comme le montre Sélimanovski. Il s'agit d'une frontière complexe, issue de la pauvreté de la société post-industrielle ainsi que des processus antérieurs de discrimination et de ségrégation, rendue visibles par « *la concentration résidentielle [de ces] populations disqualifiées et l'extranéité dans les grands ensembles d'habitats collectifs* » (Ibid.). De plus, la politique de la ville, en délimitant des zones circonscrites où l'on applique des mesures de discrimination positive ou de réhabilitation, participe à la stigmatisation de ces quartiers marqués par un repli spatial de la population (ancrage, immobilité résidentielle subie...) (Piermay, 2005). Ainsi, l'espace participe bel et bien à l'affirmation des frontières sociales. Les autres exemples de frontières sociales s'inscrivent également dans cette logique. Ainsi, le phénomène de gentrification des centres urbains produit également des limites internes à la société puisqu'il établit des clivages, qui plus est spatialisés, entre individus et groupes sociaux. Le cas des *gated communities* produit des effets similaires qui prennent d'autant plus d'ampleur du fait de la matérialisation physique de la volonté d'isolement de la part de ses habitants.

Les quelques exemples exposés ici permettent d'illustrer le fait que les frontières sociales sont des limites spatiales qui sont avant tout perçues et vécues par les habitants et les personnes intéressées (Groupe Frontière, 2004 ; Sélimanovski, 2005). Elles font donc appel aux représentations qu'en ont ces personnes (Cf. *parte IV.B.2.2.*). Par ailleurs, les frontières sociales montrent que l'appréciation du phénomène de la frontière ne se limite pas à sa dimension volontaire (Soulet, 2010). Il faut également souligner que l'usage du terme « *frontière sociale* » se rapporte davantage à des phénomènes axés sur la séparation. Toutefois, le franchissement de cette frontière reste possible. De plus, si l'on considère comme le Groupe Frontière que les parties séparées par la frontière évoluent dans un même ensemble interdépendant, cela suppose l'existence de liens entre ces parties dans les pratiques. Par exemple, une frontière entre quartiers riches et pauvres au sein d'une ville ne suppose pas l'absence de liens : des lieux de mixité existent potentiellement, les personnes défavorisées constituant en certains cas de la main d'œuvre pour les classes plus aisées...

### 2.1.2. *Des caractéristiques sociales variées peuvent être en jeu*

Au-delà du critère socio-professionnel qui apparaît comme prédominant dans les frontières dites sociales, la frontière peut mettre en jeu des caractéristiques d'ordre social très variées. Il peut s'agir de caractéristiques culturelles, ethniques, religieuses... elles-mêmes souvent combinées entre elles et associées à des caractéristiques davantage socio-professionnelles.

<sup>23</sup> Idée reprise par C. Sélimanovski (2005, 2008).

<sup>24</sup> La disqualification sociale est entendue par Sélimanovski comme le fait d'attribuer moins de valeurs à certains individus ou groupes sociaux.

La frontière peut donc être considérée comme un phénomène culturel. La notion de culture est une notion très vaste et beaucoup utilisée dans les sciences sociales, au même titre que la notion d'identité. Sans chercher à définir précisément ce concept<sup>25</sup>, il s'agit ici d'expliciter le fait que les caractéristiques d'ordre culturel participent au processus de frontièrisation explicité précédemment (*Cf. III. Processus de frontièrisation*).

La culture s'appuie sur des valeurs personnelles partagées, ce qui suppose une certaine diversité des individus (Wackermann, 2003). Les caractéristiques culturelles sont souvent associées à la notion d'identité, on parle en effet souvent d'identité culturelle (*Cf. Partie III.A.*). Elles s'appuient néanmoins sur un certain nombre de caractéristiques relativement objectives, telles que par exemple l'hérédité, la langue, la religion, les modes de vie, les coutumes, les techniques... Ces caractéristiques peuvent participer à la dialectique frontalière. Si l'on se place dans le contexte français, un exemple marquant de frontières culturelles est celui des identités culturelles régionales, souvent affirmées (Alsace, Bretagne, Pays Basque...).

De même que pour les frontières sociales, il apparaît que l'usage des frontières culturelles désigne, à priori, davantage la séparation que la liaison. Néanmoins, le franchissement de la frontière est possible mais elle nécessite une phase de transition lors de laquelle l'individu va progressivement adopter les codes de l'autre culture (Newman, 2006). De plus, les liens culturels existent bel et bien. Ces liens sont le plus souvent visibles lorsque les caractéristiques culturelles se combinent à des frontières institutionnelles. En effet, la juxtaposition de deux territoires à l'identité différente, l'évolution historique de la frontière et les possibilités d'échanges peuvent engendrer un territoire de transition ou une « zone d'hybridation » qui fait émerger une culture locale et des pratiques spécifiques (Groupe Frontière, 2004 ; Newman, 2006). Le cas alsacien exprime bien cette zone de transition (dialecte, toponymie, architecture...). L'identité culturelle peut également constituer le lien lorsqu'une frontière institutionnelle délimite deux territoires partageant cette même identité (*Cf. III. Processus de frontièrisation*). Le cas des identités culturelles basque et catalane entre la France et l'Espagne peut également illustrer ce lien.

Un autre type de caractéristique sociale exprimée par la frontière correspond à l'origine ethnique. C'est par exemple le cas pour les regroupements ethniques au sein des agglomérations. Outre la volonté de différenciation culturelle, ces frontières sont amplifiées par des phénomènes de discrimination et de ségrégation. La religion peut également s'inscrire dans cette logique et devenir le facteur déterminant d'une frontière, notamment en milieu urbain (*Cf. partie Les frontières urbaines à travers le monde, T1. Partie 3*).

Par ailleurs, la dimension idéologique peut être considérée comme un phénomène social. En effet, si l'on considère l'idéologie comme un système de représentations et d'idées à la base de

---

<sup>25</sup> On peut toutefois citer, à titre informatif, la définition donnée par l'UNESCO : « *La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.* » - Conférence mondiales sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982, *Déclaration du Mexico sur les politiques culturelles*.

comportements sociaux et de pratiques<sup>26</sup>, la dimension idéologique est fortement liée aux caractéristiques culturelles. Pourtant, elle s'exprime souvent lorsqu'elle combine des caractéristiques sociales et des systèmes institutionnels et politiques.

En définitive, on peut dire que les caractéristiques sociales jouent souvent un rôle important pour la compréhension de la frontière. De plus, comme le souligne Wackermann dans le cadre des identités culturelles (2003), les identités sont alimentées par des récits et renforcées par l'utilisation de symboles, ce qui ouvre sur le champ des représentations mentales que les personnes ont d'une réalité sociale.

## 2.2. *La représentation sociale*

Les frontières n'étant pas toujours matérielles, ni nécessairement visibles, elles ont tout de même un impact non négligeable sur les pratiques quotidiennes (Newmann, 2006) des usagers, que ce soit de manière directe ou indirecte.<sup>27</sup> D'autre part, la représentation sociale des individus peut entraîner la création de barrières psychologiques ou sociologiques par exemple, légitimant ainsi l'existence des frontières ainsi représentées (Wackermann, 2003).

Cette représentation sociale est définie par Moscovici par un « *système de valeurs, de notions et de pratiques relatives à des objets, des aspects ou des dimensions du milieu social, qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses* » (Moscovici, 1996, p125)<sup>28</sup>. Cette représentation sociale permettrait alors d'orienter et de stabiliser des groupes d'individus notamment grâce à ces systèmes de valeurs et de pratiques. Moscovici montre ainsi le contenu de la représentation sociale mais également ses fonctions dans la deuxième partie de sa définition.

### 2.2.1. *Contenu (valeurs, notions, pratiques)*

La frontière possède ainsi une valeur, un symbole aux yeux des populations qu'elle entoure, développant « *le cadre idéal de l'action, ainsi que les représentations que se font les acteurs de la frontière et de l'espace frontalier* » (Hinfray, 2010, p34). Ce contenu est fortement influencé par l'histoire, (séparation entre l'est et l'ouest du Mur de Berlin), mais aussi par la politique des territoires frontaliers régissant son ouverture, entraînant ainsi des pratiques de la frontière très variables en fonction de l'ouverture de cette dernière. Si elle se veut imperméable, la frontière créera un cadre de vie réduit spatialement et recentré vers son territoire. Ces valeurs entretenuées par la frontière peuvent, dans certains cas, provoquer une crainte de l'autre lors de son ouverture, et entraîner une volonté de les maintenir concrètement (Newman, 2006). Les pratiques peuvent alors mettre du temps à changer comme le montre l'exemple du Mur de Berlin, où aujourd'hui encore, certaines personnes n'ont pas changé leurs manières d'appréhender l'espace. Il en ressort la difficulté d'effacer les frontières pour les populations fortement marquées par les valeurs inculquées

<sup>26</sup> Cette approche de l'idéologie est basée sur la définition donnée par le Larousse en ligne.

<sup>27</sup> De manière directe lorsque la frontière entraîne une difficulté de passage de par son existence, et de manière indirecte lorsque la frontière entraîne la possibilité de créer des infrastructures qui, ensuite, représenteront une difficulté de passage par leur existence.

<sup>28</sup> Cité par Gustave-Nicolas FISCHER dans l'évaluation des environnements de travail. La méthode diagnostique. (1998) Montréal. Les presses de l'université de Montréal.

depuis plusieurs années par celles-ci. Au contraire, la frontière peut devenir un moyen de montrer les bienfaits d'un pays, une manière de s'ouvrir à d'autres cultures. Elle est alors une ode au voyage vers l'inconnu, vision de la frontière encouragée par la mondialisation.

### 2.2.2. *Fonctions (stabilisation du cadre de vie, instrument d'orientation)*

Toutes les valeurs de la frontière permettant de la justifier dans la société et de vivre autour, le contenu de sa représentation engendre alors des fonctions qui permettent aux groupes d'individus de s'orienter grâce à cette dernière. Par exemple, les riches seront moins enclins à se rendre, sur leur temps libre du moins, dans les quartiers pauvres et inversement, car ils sortiraient de leur cadre de vie, maintenant ainsi la frontière sociale. Cette ségrégation existe encore aujourd'hui et se matérialise dans l'espace malgré les politiques de mixité sociale : « *En ville aujourd'hui, les quartiers résidentiels fermés s'opposent aux « ghettos », les condominiums aux barrios, les quartiers « branchés » aux espaces résidentiels des populations « reléguées », exclues, pauvres et marginales* » (Escallier, 2006). Cela dénote une nécessité de se retrouver sur un terrain connu, stabilisant le cadre de vie par le maintien d'une frontière entre les classes sociales. La frontière sert alors à distinguer la provenance des personnes, devenant un instrument d'orientation, qui, comme au XIXe siècle avec les chemins de fer en bordure de la zone urbanisée, distingue différents quartiers donnant place à des expressions telles que "to come from across the tracks" et ses dérivés "from the wrong side of the tracks" ou "from the other side of the lines" (Gay, 2004).

Ainsi, « *Il peut donc y avoir une représentation sociale de la frontière très différente de part et d'autre de la frontière. Le marquage social des contenus ou des processus de représentation est à référer aux conditions et aux contextes dans lesquels émergent les représentations, aux communications par lesquelles elles circulent, aux fonctions qu'elles servent dans l'interaction avec le monde et les autres.* » (Jodelet, s.d). Il est donc bien important de comprendre que ces représentations qu'ont les individus de la frontière peuvent avoir été préalablement véhiculées par des discours politiques ou des clichés traditionnels comme nous l'avons vu. Une fois ces représentations véhiculées, elles sont appropriées par les individus, et s'ancrent dans leur quotidien en le modulant.

Outre les barrières mentales édifiées par les individus du fait de leur représentation des territoires, la frontière peut aussi être parfois marquée par des barrières matérielles, découlant de ces représentations ou les alimentant. Nous avons aussi vu que ces barrières, mentales ou matérielles, engendraient des pratiques particulières. Les impacts de la frontière se situent ainsi à plusieurs échelles spatiales sur le territoire. Aussi, dans la partie suivante, nous aborderons non pas la spatialité mais les spatialités de la frontière.

## C. *Les spatialités de la frontière*

Après s'être intéressés aux processus de frontièrisation et aux différentes dimensions que pouvait exprimer la frontière, nous allons à présent aborder la question de ses spatialités. En effet, étudier le processus de frontièrisation permet d'étudier la genèse d'un objet très particulier, et donc d'en comprendre l'essence même, qui se trouve être une gradation entre différents types de processus. D'autre part, cette idée de gradation s'est retrouvée lorsque nous avons tenté une rationalisation de ce que pouvait exprimer une frontière. Comprendre son histoire et ses expressions

les plus profondes ne suffit pas à l'étude réelle d'une frontière. Pour que cette étude soit correcte, il faut également y intégrer ses traductions spatiales, dont nous en avons déjà abordé certains points dans les parties précédentes, notamment la projection de la limite cartographique ou encore la signalisation des frontières (*Cf. IV.B.1.4. Les outils de représentation des frontières institutionnelles ; un autre*). Ces traductions peuvent relever de différents phénomènes. La spatialité d'une frontière peut tout d'abord être assimilée à l'une des formes géométriques : le point, la ligne et la zone, que nous appellerons les formes hétérogènes de la frontière. Comme nous l'avons déjà vu, elle s'exprime aussi par son impact sur le territoire et sur les pratiques qu'elle engendre, nous décrirons donc à quelles échelles et de quelles façons cet impact s'exprime. Enfin, une frontière peut être ou non dotée d'une symbolique, d'une valeur matérielle ; nous donnerons ainsi quelques exemples de comment une frontière peut être liée à un ou plusieurs objets, matériels ou non.

## 1. *Formes hétérogènes de la frontière*

### 1.1. *Frontières linéaires et frontières points*

Lorsque nous traitions des outils institutionnels pour représenter les frontières, nous avons abordé la frontière en tant que ligne matérialisée afin de marquer la différenciation entre deux territoires. Cette notion de représentation précise et linéaire de la frontière est également mise en écho dans une des traductions anglaises de la frontière : « *Boundary line* » littéralement : « frontière ligne ». Par ailleurs, la ligne séparatrice est une composante nécessaire pour la perception de l'espace. Ce dernier disposant d'attributs pour le définir : la taille, la métrique, la substance (la dimension non spatiale des objets spatiaux) et la configuration (Lussault, 2007). Sans cette ligne, la définition de la taille et de la métrique au sein d'un espace serait plus relative qu'effective. Elle permet ainsi de visualiser un espace et d'en avoir une représentation concrète.

Il faut cependant savoir que les frontières ne sont pas toutes linéaires. En effet, une autre forme de la frontière explicitée par le Groupe frontière est la *frontière point*. Les frontières points sont issues notamment des réseaux, tels que les aéroports, les zones blanches, les gares, les ports ou encore Internet, donnant une tendance réticulaire aux frontières. La frontière nodale est un point de passage où se concentrent des enjeux multiples, de nature politique, économique, sociale, juridique et technique, nécessitant un contrôle tout au long des frontières (Groupe Frontière, 2004). Elles sont donc très présentes dans les grandes villes du fait de la concentration d'importants réseaux de transports et de communications. Cette approche se retrouve dans les études pré-topologiques, où les frontières de la ville sont également composées des points de liaison du réseau vers la ville : par exemple l'aéroport de Montréal est une frontière point de la France.

Nous pouvons donc distinguer deux types de visions de la frontière, la ligne et le point. Cependant, il faut reconnaître « *l'insuffisance d'une vision de la frontière uniquement comme ligne, c'est-à-dire comme césure juridique et politique.* » (Hamman, Hintermeyer, 2012). Hamman ajoutant que « *La représentation d'une localisation unidimensionnelle de la frontière s'épuise, ce qui fait prendre au sérieux la consistance des espaces-frontières.* » (Hamman, 2009b).

### 1.2. *La frontière en tant que zone*

En effet, tracer une frontière linéaire sur une carte reste complexe en pratique comme l'explique Phillippe Rekacewics (2008)<sup>29</sup> en faisant référence aux « frontières mouvantes du continent africain » d'Achille Mbembe (1999). En effet, Mbembe y traite la difficulté de dessiner les « espaces interstitiels » du redécoupage du continent Africain selon les limites coloniales et les découpages régionaux. L'une des causes évoquées par l'auteur réside dans le choix du tracé de la frontière qui semble injuste et simplifié vis à vis du passage d'une région à une autre qui « *n'est jamais vraiment incisif* ». De plus « *il n'existe pas de représentations officielles, admises par tous, du découpage politique du monde. Lorsqu'elles sont imprimées, les cartes politiques du monde – celles qui figurent les complexes réseaux de lignes symbolisant les frontières – apparaissent aux yeux du public comme des représentations admises par tous* » (Rekacewicz, 2008). Les frontières pouvant se révéler très mouvantes (vente de terrain, conflits) et peu marquées dans l'espace, elles sont donc rapidement désuètes dans leurs représentations cartographiques qui en elle-même est déjà une approximation. C'est pourquoi l'existence d'une frontière de type « *zonale* » a paru dans les études sur le concept de la frontière afin de poser un terme sur ce phénomène d'approximation représentative.

Les frontières de ce type, donc les zones, ont été reprises dans plusieurs ouvrages notamment celui de Raffestin et Guichonnet (*Géographie des frontières*, 1974), dans lequel le parallèle est fait avec le terme anglais « *frontier* », qui pourrait trouver une traduction française à travers les « *franges pionnières* », comme nous l'avons évoqué dans la partie retracant l'histoire de la notion de frontière. Dans le cas d'une frange pionnière, la frontière est alors une zone dans le sens où son évolution est intégrée à sa définition, elle n'a pas vocation à être statique. Il existe cependant d'autres types de frontières zones, autres que ces franges d'expansion, comme par exemple ce que nous pourrions caractériser de « *zone d'incertitude* ». La légitimité de ce terme se retrouve par l'aspect trop arbitraire de la ligne (Mbembe, 1999), qui entraîne alors un « *flou* » dans la représentation des habitants de chaque territoire, ne sachant pas exactement où passe la frontière. Cela crée alors des interrogations sur l'appartenance d'un espace à un territoire. Ces interrogations débouchant finalement sur l'acceptation de cet espace comme appartenant aux deux territoires, et si situant donc sur l'un et sur l'autre. Raisonner ainsi permet de reconnaître une épaisseur à la frontière (Hamman, Hintermeyer, 2012), il faut alors accepter l'imprécision quant à sa délimitation comme faisant partie de la définition de l'objet frontière.

Différentes formes de frontières existent donc, qu'elles soient linéaires, nodales ou encore zonales. Il faut cependant garder à l'esprit qu'une frontière peut revêtir plusieurs de ces formes, il n'y a pas de généralité à tirer de cette présentation. Le point, la ligne et la zone forment en quelques sortes l' « *ABC* » de la géométrie des frontières, la base. Quelle que soit la combinaison de formes d'une frontière, la grande généralité des cas montre qu'il s'agit finalement principalement du « *squelette* » de la frontière. En réalité, par ses impacts à la fois sur les pratiques et sur les représentations, la frontière prend corps sur des espaces qui peuvent s'avérer très étendus.

<sup>29</sup> Cité par : le Comité international de Bologne pour la cartographie et l'analyse du monde contemporain (2008).

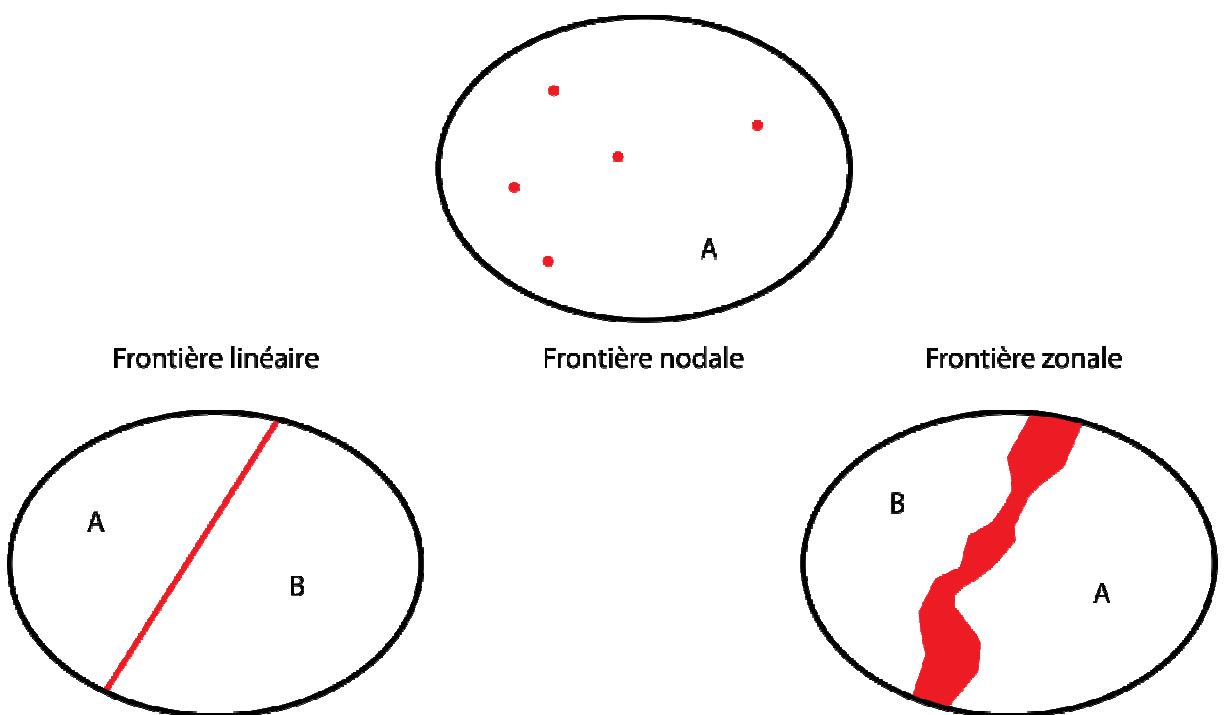


Figure 1: Les trois formes basiques de la frontière : la ligne, le point, la zone

Source : Etudiants PFE 2013 - Interterritorialiser

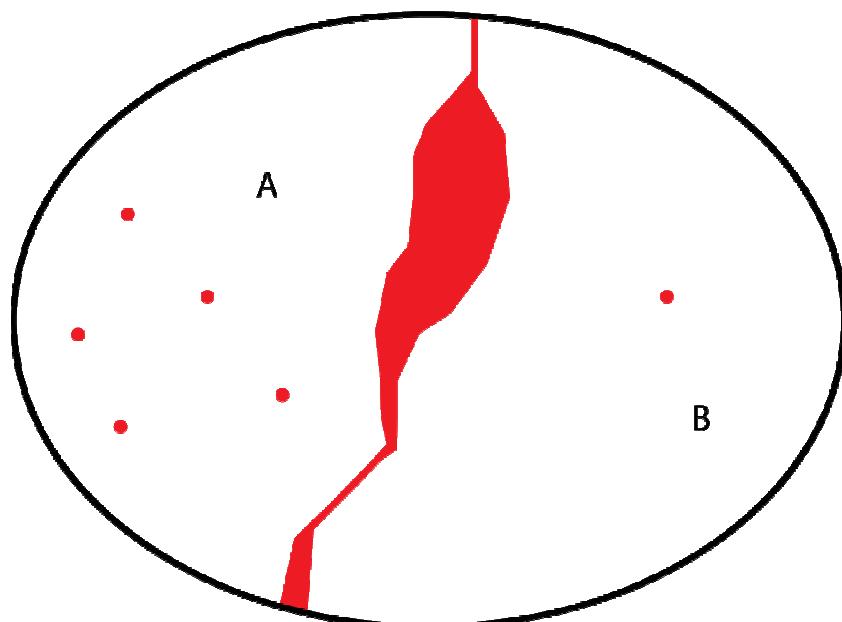


Figure 2: La forme réelle d'une frontière

Source : Etudiants PFE 2013 - Interterritorialiser

## 2. *L'impact des frontières sur l'espace à proximité*

Si « *les frontières de la carte sont des lignes virtuelles dont le tracé peut laisser penser à une séparation là où il n'y a parfois rien de concret* » (Rekacewics, 2008), il faut alors interpréter ce qui se trouve derrière cette ligne. Newman affirme qu'aujourd'hui, l'intérêt se situe plus dans la manière dont les frontières sont socialement construites (« *démarcation* ») et gérées, ainsi que l'impact qu'elles ont dans les pratiques quotidiennes, avec la création de zones frontalières et de zones de transition qui évoluent constamment (Newman, 2006).

Il émerge donc trois concepts de représentation de ces impacts : la zone frontière dont nous avons déjà parlé, l'espace transfrontalier et la zone d'influence. L'espace frontalier traduit l'existence d'un territoire hybride, « *lieu de rencontre de deux systèmes politiques, économiques et sociaux tout en partageant des spécificités communes* » (Harguindéguy, 2007).

### 2.1. *L'espace transfrontalier*

Les espaces frontaliers sont des « *espaces marginaux, excentrés géographiquement des grands centres économiques* », qui doivent, pour rayonner et être compétitifs, collaborer avec leurs voisins afin de se développer sur le plan social et économique (Hinfray, 2010, p34). L'union des espaces frontaliers de part et d'autre d'une frontière donne l'espace transfrontalier. Ce dernier « *possède ainsi un fort potentiel de développement économique, puisqu'il est le lieu d'expression de la concurrence mais aussi de la complémentarité des territoires* » (Lebras, 2010, p24). Ces actions et échanges entre les deux territoires constituent ainsi l'espace transfrontalier caractérisé par des concertations interterritoriales pour se développer. Ces concertations s'expriment concrètement par la réflexion autour de l'utilisation interterritoriale des équipements afin de ne pas construire deux équipements similaires au même endroit sans que la demande ne le justifie (Lebras, 2010, p24). Une traduction concrète se retrouve dans les politiques intercommunales qui font fit des frontières afin d'élaborer un unique équipement performant plutôt que d'en construire plusieurs petits.

L'espace transfrontalier est donc caractérisé par la présence d'une action commune entre individus ou groupes d'individus de chacun des territoires en question, la zone de collaboration et de concertation pouvant déboucher sur des projets communs ou sur des ententes plus simples. Nous pouvons donc dire que l'espace transfrontalier de deux territoires ferait partie de l'interterritoire<sup>30</sup> tel que nous l'avons défini dans l'introduction de ce projet de recherche. Il faut cependant bien comprendre que la réciproque n'est pas généralisable. En effet, l'espace transfrontalier fait partie de l'interterritoire, mais l'interterritoire n'est pas limité à cet espace, il pourrait en effet comprendre d'autres espaces qui seraient plus éloignés de la frontière.

### 2.2. *La zone d'influence*

La juxtaposition de deux territoires différents peut exercer une influence sur l'un ou les deux territoires. Cet espace d'influence pourrait se traduire comme « *des zones étendues de transition, où se repèrent de nombreux types intermédiaires* » (Hamman, Hintermeyer, 2012, p11). Ce sont donc des territoires forts d'hybridation soit matériels (architecture) ou immatériels (rythme de vie, cuisine). Blake (2000) et Minghi (1991) sont repris par Newman pour expliquer l'existence de cette

<sup>30</sup> Du moins selon sa dimension spatiale

zone : « *Much of the functional literature dealing with borders along the 'closed–open' continuum automatically assumed that the nature of the border would have an impact on the 'borderland'* » (Newman, 2006, p21), qui peut se résumer par l'affirmation de l'impact de la séparation/liaison des frontières sur la zone d'influence. Il précise que cette hybridation transitoire n'est pas forcément présente pour toutes les frontières, et ainsi qu'en la présence d'un lourd passé fait de conflits et de tensions entre différents groupes, certaines frontières peuvent ne présenter qu'une zone d'influence très minime (Newman, 2006). A l'inverse l'ouverture des frontières tendra à augmenter l'espace de la zone d'influence, cet entremêlement pouvant créer une identité particulière propre, et éventuellement un quasi-territoire formant ainsi une marche de transition vers un autre territoire (Guichonnet, Raffestin, 1974).

Pour bien comprendre, il faut savoir que la zone d'influence diffère de l'espace transfrontalier de par ses critères d'identification. En effet, une zone d'influence inclura en son sein un espace transfrontalier, mais elle pourra s'étendre au-delà de cet espace. Nous pouvons prendre l'exemple d'un grand centre commercial implanté en marge d'une commune. L'espace sur lequel se développe ce centre sera alors caractérisé comme étant un espace frontalier, faisant partie d'un espace transfrontalier si les clients et employés proviennent également de la commune voisine. Mais la zone d'influence en découlant pourrait être caractérisée par les lieux d'habitations des clients, des employés, ou encore les lieux de stocks des produits vendus dans ce centre. Ce que nous appelons zone d'influence peut se rapporter à ce que Raffestin et Guichonnet appellent la « *région frontalière* » : « *c'est-à-dire un secteur traversé par une frontière, [qui] est la juxtaposition, ou, si l'on préfère, la confrontation de deux espaces socio-économiques* » (Raffestin et Guichonnet, 1974).

Les frontières, qu'elles soient de forme linéaire, nodale ou zonale, ont un impact sur les territoires qu'elles distinguent. Cet impact peut être très visible, très ciblé et à proximité des frontières comme c'est le cas des espaces transfrontaliers, exemples par excellence de la coopération entre deux territoires. Cet impact peut aussi se fondre dans le territoire, être moins visible, plus intégré dans le fonctionnement de chaque territoire, mais tout de même influencé par l'existence de la frontière ou d'espaces transfrontaliers, c'est le cas des zones d'influences.

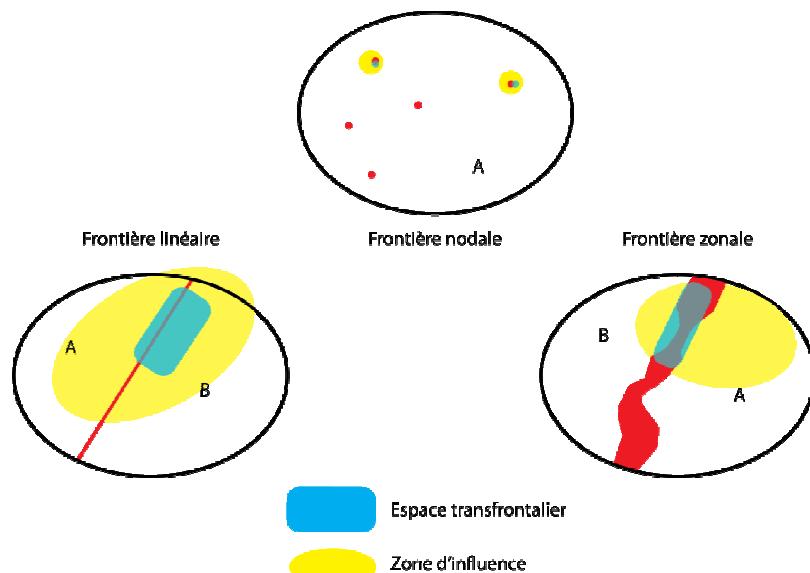
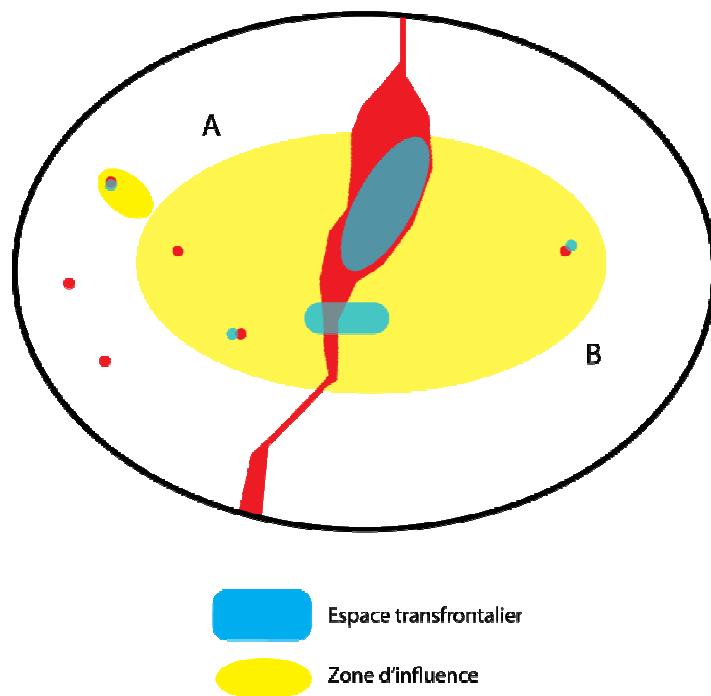


Figure 3: L'impact des différentes formes de frontières sur l'espace

Source : Etudiants PFE 2013 - Interterritorialiser



Les impacts des frontières engendrent des pratiques particulières de l'espace qui peuvent rendre la situation de la frontière imprécise. Or, nous avons vu que ces frontières servaient notamment à développer une souveraineté sur un espace. Pour délimiter plus précisément leur territoire et pour que la superficie de celui-ci soit communément perçue par tous, entre autres, les institutions et les groupes peuvent être amenés à matérialiser la frontière.

### 3. Aspect matériel de la frontière

Les formes que prend la frontière sont très diverses : de la barrière au cours d'eau en passant par la frontière invisible ou avec une certaine épaisseur. Cependant elle aura une forte tendance à influencer la manière dont va s'organiser l'Humain, de même que l'organisation des Hommes aura une influence très importante sur cette matérialisation.

#### 3.1. La frontière naturelle

La frontière qualifiée de naturelle est issue d'un double processus. Définit comme une « *zone de terre ou d'eau hostile à l'habitat humain destiné à demeurer pour les hommes une région de passage et non de séjour* » (Vallaux, s.d.)<sup>31</sup>, elle est le plus souvent représentée par les océans, certains cours d'eau ou encore d'autres éléments géographiques marquants comme des montagnes notamment. Ces entités ont été et sont utilisées comme des frontières car leur inhospitalité rendait l'émancipation et les interactions difficiles au travers d'elles, pouvant entraîner un arrêt de développement, ou alors une différence temporaire de développement de part et d'autre. Cependant la nature sert surtout d'appui pour justifier une frontière, « *en effet, la nature ne fournit-elle pas, dans bien des cas, de véritables matériaux que les sociétés exploitent afin de conférer une légitimité supplémentaire, d'ordre matériel justement, aux frontières toujours fabriquées qu'elles*

<sup>31</sup> Cité par P. Guichonnet et C. Raffestin, 1974.

produisent ?» (Di Méo, 2005, p.206). Cette vision montre que la nature n'est pas une frontière en soi, mais permet d'en justifier l'existence, de la matérialiser par une crête de montagne ou un fleuve donnant de l'épaisseur à cette dernière.

### 3.2. *La frontière artificielle*

A défaut d'avoir été légitimées par un élément géographique marquant, les frontières peuvent avoir été matérialisées à partir de rien, ou presque. En effet, elles découlent de la relation entre deux territoires, et en sont souvent le reflet. Elles peuvent se matérialiser par le biais d'éléments forts, de symboles comme des murs, des grillages et des *no man's land* ; mais aussi par des éléments plus discrets tels que des panneaux sur une route voire des postes de contrôles désaffectés. La frontière est alors créée de toutes pièces dans un but bien précis, soit comme objet promotionnel<sup>32</sup>, soit pour séparer le territoire voisin via des aménagements donnant une épaisseur à la frontière. La frontière peut également avoir été créée dans les deux buts précédents.

Pour finir cette partie traitant des spatialités des frontières, nous pouvons dire qu'en plus de disposer de plusieurs formes de bases – point, ligne et zone – les frontières, qu'elles soient artificiellement matérialisées ou non, modulent les territoires qu'elles distinguent. Ces impacts sur ces territoires peuvent se faire sur de nombreux domaines et sur une zone très étendue – zone d'influence – pouvant même dépasser les territoires concernés par cette frontière. Cette zone, lorsqu'elle se repère dans un cas de frontière, est souvent très influencée par la présence d'un espace particulier, dont l'appartenance à un territoire n'est pas évidente et qui témoigne de fortes interactions entre les territoires en question. Ce dernier peut être situé sur l'un des territoires ou sur les deux, c'est l'espace transfrontalier. Ces impacts sur le territoire ont tendance à déconstruire la frontière en tant que simple ligne, à mettre en exergue les interactions plus que les séparations entre les deux acteurs territoriaux, et donc à appuyer l'existence de ce que nous avons précédemment nommé l'interterritoire.

**Les frontières expriment à la fois des objectifs de distinction, voire de séparation, et de liaison selon les enjeux issus des besoins et des volontés régissant le territoire. Une frontière se caractérise donc par une gradation et un équilibre entre la seule séparation et la seule liaison, et cette gradation est modulée par des fonctions et des pratiques liées à l'existence de la frontière.**

**Pour les décrire, il est possible de les associer au type de frontière qui découle des processus de frontièrisation top-down et bottom-up ; aussi, nous avons distingué deux dimensions de la frontière : la dimension institutionnelle et la dimension sociale.**

**La dimension institutionnelle implique deux modes de gestion différenciés, ainsi qu'entre autres des caractéristiques politiques, normatives et économiques propres à chacun des deux territoires. Les différentes fonctions de la frontière naissent de différentiels plus ou moins forts entre deux systèmes institutionnels, et parfois renforcés par l'action publique menée de part et d'autre de la frontière.**

<sup>32</sup> Ce qui rejoint la fonction de vitrine d'une frontière que nous avons abordé précédemment.

Ces différentiels vont entraîner une exploitation des opportunités offertes par la frontière, et vont créer des pratiques et des interactions entre les deux territoires. Ces opportunités peuvent d'une part s'exprimer sous la forme d'interactions institutionnelles, menant à des coopérations basées sur une logique de similitude, ou à des coopérations pensées dans une logique de gain pour chacun des deux territoires. Mais elles s'expriment aussi dans les pratiques et les représentations des individus.

Cela nous amène à la deuxième dimension de la frontière, la dimension sociale. Elles impliquent elles aussi des caractéristiques particulières, socio-professionnelles, culturelles, et idéologiques entre autres, qui entraînent des différentiels entre des territoires. Inversement, ces caractéristiques peuvent constituer le lien lorsque la frontière institutionnelle délimite deux territoires partageant ces caractéristiques. La dimension sociale introduit aussi la notion de représentations sociales qu'ont les individus des territoires et des frontières, qui va conditionner ou non leurs pratiques de cette frontière.

La frontière se définit par une combinaison de propriétés dont les effets sur l'espace peuvent être très variables. Ainsi, les spatialités des frontières dépendent des caractéristiques et des fonctions de la frontière. Une frontière peut avoir ainsi une ou plusieurs formes, soit le point, la ligne et la zone, et son impact peut se traduire par des espaces transfrontaliers, constitués par des actions concertées et des échanges, et par des zones d'influences, zones plus larges englobant les pratiques générées directement ou indirectement par la frontière. Ces spatialités constituent l'interterritoire lié à une frontière.

### **Conclusion:**

La diversité des cas de frontières nécessitait un effort de définition préalable. Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de la considérer comme une construction humaine et sociale qui délimite des territoires et qui est fortement marquée par les logiques de séparation et de liaison. Elle implique donc un processus de frontièrisation, fortement lié au processus de territorialisation. De plus, des pratiques et des interactions particulières peuvent naître du fait de l'existence de la frontière, des différentiels et des opportunités qu'elle offre. La frontière s'exprime à la fois par ses dimensions sociales et institutionnelles, et se traduit à la fois dans l'espace et dans les représentations des individus. Ainsi, on peut dire que la frontière est un système complexe qui nécessite de prendre en compte un ensemble de facteurs.